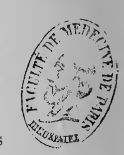
LA CONFRÉRIE, L'ÉGLISE ET L'HOPITAL

DE

SAINT-CLAUDE DES BOURGUIGNONS

DE LA FRANCHE-COMTÉ

A ROME



NOTICE HISTORIQUE SUIVIE DE DOCUMENTS

PAR

M. AUGUSTE CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Séance publique du 16 décembre 1880.

> « Et puis ceste Rome que nous voyons mérite qu'on l'ayme : c'est la ville métropolitaine de toutes les nations chrestiennes. L'Espaignol et le François, chascun y est chez soy. » (MONTAIGNE, *Essais*, livre III, chap. IX.)

Les documents publiés ou résumés dans cet opuscule ont été recueillis, au mois d'octobre 1880, durant un voyage d'études que je fis alors en Italie, sous les auspices de l'Etat, du département du Doubs et de la ville de Besançon.

Au Conseil général du Doubs et au Conseil municipal de Besançon, je ne pouvais offrir un témoignage plus expressif de ma gratitude que cette histoire, à peu près ignorée jusqu'ici, d'une colonie franc-comtoise qui a laissé à Rome, avec d'intéressants souvenirs, quelques propriétés dont la part de revenus disponibles pourrait être revendiquée légitimement au profit de nos œuvres provinciales.

Les archives de la colonie comtoise font partie du dépôt de Saint-Louis des Français, placé sous l'autorité de l'Ambassade de France près le Saint-Siège. En vertu d'instruc-

12

tions données à ma requête par le Ministère des Affaires étrangères, j'ai obtenu dans ce dépôt toutes les facilités possibles pour mes recherches, et je dois à cet égard remercier vivement M. le commandeur Deshorties de Beaulieu, consul de France et administrateur des établissements français à Rome (1).

Aucun écrivain appartenant à la Franche-Comté n'avait encore compulsé les papiers de la colonie comtoise de Rome : aussi n'avions-nous que des données vagues ou erronées sur les faits et gestes de ce groupe d'émigrés du XVIIIe siècle. Désiré Monnier écrivit à ce sujet, dès 1845, quatre lettres plus patriotiques qu'instructives (2). Il n'avait eu pour se renseigner que le catalogue des messes fondées en l'église de Saint-Claude et quelques lignes de Piazza sur l'hôpital des pèlerins de la Franche-Comté : encore sa paraphrase de ce dernier texte renferme-t-elle un contre-sens énorme. Piazza disait que la dotation primitive de l'hôpital de Saint-Claude avait consisté en dix actions, ou *luoghi*, d'une société immobilière qui s'appe-

---

(1) M. Deshorties de Beaulieu a bien voulu, depuis mon retour, prescrire, dans l'intérêt de ce travail, diverses recherches et m'en transmettre très obligeamment le résultat. Ces recherches ont été faites par un jeune et intelligent attaché à l'Administration des établissements français, M. Jean Genet, originaire de Notre-Dame-de-Monbriançon (Savoie), élève de l'Ecole nationale française du Palais Poli à Rome.

(2) *Investigations d'un curieux en Italie : Colonie franc-comtoise à Rome. sur deux tombes à Rome, quelques noms du pays, hospice de Saint-Claude des Bourguignons;* quatre lettres écrites à Charles Weiss, en janvier 1845, publiées dans l'*Union franc-comtoise* des 21 et 30 octobre 1847.

lait le *Mont de Sermoneta*, petite ville de la campagne de Rome [1]. Désiré Monnier traduisit *luoghi* par le mot *familles* et crut que *Monte Sermoneta* signifiait *Mont-sur-Monnet*, village des environs de Champagnole en Franche-Comté. Il conjectura dès lors que l'hôpital de Saint-Claude avait été principalement fondé pour « dix familles de transfuges » du village de « Mont-sur-Monnet. »

Notre *érudit* prit, pour ce coup,
Le nom d'un port pour un nom d'homme.

Cette interprétation obtint néanmoins un certain crédit [2]. Elle ne fut pourtant pas adoptée par l'abbé Pierre La Croix, clerc national, qui, dans son travail d'ensemble sur les *Institutions de France à Rome*, consacra trois pages aux œuvres pies de la colonie comtoise [3]. Mais sa notice, extrêmement succincte, est elle-même inexacte sur plusieurs points essentiels : c'est ainsi qu'elle indique comme fondateur et principal bienfaiteur de Saint-Claude de Rome un chanoine Henri Othenin, personnage qui ne fut qu'un simple mandataire de la colonie comtoise et ne compte

(1) « E per benefizio universale di detta nazione (della Contea di Borgogna), fù lasciato un legato nell'anno 1662, da Francesco Arrigo, Borgognone, di dieci luoghi del Monte Sermonetta alla medesima chiesa de' santi Andrea e Claudio....., acciò i frutti s'impiegassero per un Ospizio di allogiare et alimentare i poveri pellegrini della sudetta nazione..... » (Carlo-Bartolomeo Piazza, *Eusevologio romano*, seconda impress., 1698, p. 116.)

(2) *Vie des saints de Franche-Comté*, par les professeurs du Collège Saint-François-Xavier de Besançon, t. I (1854), p. 312.

(3) *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, chap. xiv; Paris, 1868, pp. 96-100.

point parmi ceux qui firent des largesses à la confrérie naissante.

Il était donc à désirer qu'une notice quelque peu précise indiquât les origines véritables de la confrérie, de l'église et de l'hôpital de Saint-Claude de Rome, ainsi que la provenance et l'esprit des libéralités qui ont constitué la dotation subsistante de ces établissements éteints.

NOTICE

I

ORIGINE DU GROUPE NATIONAL DES FRANC-COMTOIS A ROME.

Dans son intéressant *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, l'abbé Pierre La Croix, clerc national pour la France pendant quarante ans, s'exprimait ainsi : « Vers le milieu du quinzième siècle, après la cessation du grand schisme d'Occident qui avait scindé la chrétienté en plusieurs obédiences....., l'expédition des affaires ecclésiastiques et la collation des nombreux bénéfices dépendant de l'institution canonique du Saint-Siège attirèrent dans Rome, redevenue la ville commune et universelle, une colonie nombreuse de chacune des nations chrétiennes de l'Europe, ecclésiastiques et laïques, *Sequentès Curiam Romanam*, attachés à la Cour de Rome, soit comme prélats, soit comme agents inférieurs, sous les titres de *Scriptores Apostolici*, procureurs, notaires, agents, banquiers et commerçants, sans parler du grand concours de pélerins et voyageurs des diverses provinces et de toute condition, riches et pauvres, que des motifs de piété ou de curiosité amenaient au seuil des Apôtres, *ad limina Apostolorum*, et dans l'antique Capitale du monde romain. C'est alors que se développa dans cette colonie, entre nationaux de la même langue, le besoin de se réunir, et de chercher un appui et des consolations mutuelles dans l'exercice

commun des œuvres de religion et de miséricorde, principalement envers les pèlerins (1). »

La Franche-Comté eut toujours quelques uns des siens parmi ceux que la piété, le goût des arts ou le souci de leurs affaires amenaient et retenaient à Rome (2); mais le nombre des colons de notre province fut longtemps trop restreint pour que ceux qui le composaient constituassent à eux seuls un groupe national. On les vit, au contraire, s'agréger volontiers à une confrérie de laïques, dite *de la Purification*

(1) *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome, puisé dans leurs archives et autres documents la plupart inédits*, par Mgr Pierre La Croix, protonotaire apostolique, clerc national pour la France, etc.; *Paris*. 1868, in-8°, pp. 34 et 35.

(2) *Rome et les Franc-Comtois*, par l'abbé L. Besson (aujourd'hui évêque de Nimes), dans les *Annales franc-comtoises*, 4e année, t. VIII, 1867, pp. 372-394. — *Traditions concernant les Franc-Comtois réfugiés à Rome :* n° XI des *Documents* joints à cette notice. — En 1639, dans une enquête concernant la valeur d'une vigne que le cardinal de Granvelle avait possédée à Rome, non loin de Saint-Jean-de-Latran et derrière la *Scala santa*, au lieu dit *Granvela*, on entendit les dépositions d'un certain nombre de Franc-Comtois résidant à Rome, dont voici les noms : Philippe-Eugène d'Achey, baron de Thoraise, âgé de 19 ans; Claude Richardot, alors âgé de 22 ans, devenu prévôt de Saint-Amé de Douai, puis, après avoir quitté l'Eglise, comte de Gamarage et époux de Thérèse de Mérode-Westerloo; Etienne Simonin, de Poligny, frère du prélat qui fut suffragant du siège métropolitain de Besançon avec le titre d'archevêque de Corinthe; Laurent-Jean Brun, protonotaire apostolique, chanoine théologal de Besançon et doyen de la collégiale de Poligny, frère du plénipotentiaire Antoine Brun; Claude Menestrier, savant antiquaire, bibliothécaire du cardinal Barberini; Philibert Fouillot, trésorier en chancellerie de Rome; Henri Othenin et Claude Marlet, chanoines de Besançon; Pierre Charpentier, de la même ville, et Nicolas Tavernier. (*Papiers Granvelle;* suppléments : à la Bibliothèque de Besançon.) — A la même date, le religieux carme François Bidau achevait à ses frais la décoration de la chapelle dédiée à la bienheureuse Madeleine de' Pazzi, en l'église de Santa-Maria-Traspontina (Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, vol. VI, p. 363). — Alors encore le cardinal Barberini comptait parmi ses familiers le salinois Claude Pécaud, qui devint ensuite recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon et vicaire général de l'ordre du Saint-Esprit par delà les monts. (Castan, *Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, p. 46.)

des Transalpins, où l'élément français était en majorité (1). Jean Millet, de Fondremand, écrivain apostolique, était en 1538 l'un des dignitaires de cette confrérie : il avait un clerc, nommé Michel Barbier, qui devint chanoine de Besançon en 1543 et abdiqua bientôt en faveur du fils de son ancien patron, Augustin Millet, qui se qualifiait citoyen de Rome (2). Sur la liste des jeunes filles que dota la même confrérie, nous avons aperçu le nom de Marguerite Richard qui épousait, en 1605, Nicolas Menestrey, de Cemboing en Franche-Comté, attaché comme cuisinier à la maison du cardinal Flaminio Plato (3).

Quelques Comtois préféraient entrer dans la confrérie absolument française de Saint-Louis. Ainsi avait fait Antoine Lafrère, d'Orgelet en Franche-Comté, qui eut à Rome, entre les années 1540 et 1577, la réputation d'un habile éditeur d'estampes : son neveu et continuateur Claude Duchet (4) le rejoignit dans la tombe en 1585, et une même épitaphe marque la sépulture qui leur est commune à Saint-Louis des Français (5).

Il était naturel que les émigrés de la Franche-Comté s'associassent aux œuvres confraternelles de la nation catholique dont ils parlaient le langage. Ce bon accord persista jusqu'au moment où la politique impitoyable de Richelieu livra notre

(1) Piazza, *Eusevologio*, p. 116 ; P. La Croix, *ouvrage cité*, p. 97 ; *Les établissements français à Rome*, p. 19.

(2) *Registre de comptabilité de la confrérie des Quatre Nations*, de 1531 à 1554, au dépôt de Saint-Louis des Français.

(3) *Liber instrumentorum Societatis Transalpinorum*, 1582-1611 : au dépôt de Saint-Louis des Français.

(4) Les comptes de la confrérie de Saint-Louis des Français mentionnent, dès 1516, la présence dans cette association de Guillaume Duchet, prêtre. Cet ecclésiastique était fils de Jean Duchet, maître ès arts de Paris, notaire et citoyen de Besançon, qui habitait la rue de Glères de cette ville et y mourut au début de l'année 1522. (Archives de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, xvii, 3.)

(5) Voir cette épitaphe sous le numéro X des *Documents* qui complètent notre travail.

malheureux pays en pâture au plus farouche des lieutenants de Gustave-Adolphe. L'émigration comtoise prit alors des proportions inouïes, et ceux qui s'expatrièrent alors eurent bien des motifs de faire bande à part et de placer les pénates qu'ils se créèrent à Rome sous le patronage des saints que leur province invoquait aux époques de grande calamité. Les circonstances qui donnèrent lieu à cette émigration sont dépeintes, en termes saisissants, dans *l'Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, par Girardot de Noseroy (1).

« Les livres sacrés, dit cet annaliste, racontent avec larmes les tristes afflictions du peuple juif : Joseph narre la famine qui fut à Jérusalem durant son siège où les mères mangèrent leurs propres enfants ; le siège de Paris sous Henry IV a quelque chose d'approchant ; mais (sans rien enchérir) la famine de nostre Bourgongne en cette année 1638 a passé par dessus tout cela incomparablement. La postérité ne le croira pas : les riches, qui possédoient force chevances et avoient eu au commencement des espargnes, estoient espuisés ; les pauvres paysans estoient retirés dans les villes sans labeur ny employ ; le bled rare partout se vendoit à prix desmesuré ; on vivoit des herbes des jardins et de celles des champs....... Dans les villes les chiens et les chats estoient morceaux délicats, puis les rats estant en règne furent de requise : j'ay veu moy-mesme des gens bien couverts relever par les rues des rats morts jetés par les fenestres des maisons et les cacher pour les manger. Enfin on vint à la chair humaine.... : on descouvrit dans les villages des meurtres d'enfants faits par leurs mères, pour se garder de mourir, et des frères par leurs frères ; et la face des villes estoit partout la face de la mort. En cette occasion les plus courageux résolurent de se tirer du pays durant cette horrible saison et passèrent en pays estranger, où eux et leurs femmes gagnèrent leur vie et celle de leurs enfants par le travail de leurs bras. Les premiers

(1) Edition de 1843, pp. 212-213.

passèrent en Savoye et en Suisse ; autres les suivirent, et les premiers travaillant fortement et fidèlement firent planche à ceux qui les suivirent : ce fut une sortie générale, et ne pouvant la Suisse et la Savoye soustenir tant de gens, la plus grande partie, qui cherchoit les terres de son roy, passa en Italie et s'arresta à Milan. Grand nombre néanmoins passèrent jusqu'à Rome, patrie commune de tous les chrestiens : un curé s'y trouva l'année suivante avec cinq cens de ses paroissiens, auquel le pape donna une église pour leur y administrer les sacrements ; on comptoit qu'ils estoient à Rome dix ou douze mille Bourguignons de tout sexe (1). »

Le mot *Bourguignons* servait alors à désigner les habitants de la Franche-Comté de Bourgogne, ceux qui s'appellent aujourd'hui les *Comtois*. Nos voisins du duché de Bourgogne, depuis leur annexion à la France, avaient cessé d'être réputés Bourguignons à l'étranger : ils y étaient devenus des Français. Les émigrés comtois furent donc connus à Rome sous la qualité de Bourguignons, et la rue principale du quartier où ils s'établirent s'appelle encore *Via Borgognona ;* c'est l'une des belles voies qui relient le *Corso* à la Place d'Espagne.

Une autre rue, parallèle à la première, s'embranche également sur le *Corso* et débouche sur une petite place, en regard d'une façade d'église. Cette seconde rue se nomme *Via di San Claudio*, et l'église qui la regarde est celle dont j'ai entrepris d'esquisser l'histoire.

II

LA CONFRÉRIE DE SAINT-CLAUDE.

Le 19 août 1650, trois personnages appartenant à la Franche-Comté présentaient requête au vice-gérant du cardinal-

(1) Sous le n° I de nos *Documents*, on trouvera un *Itinéraire* du XVIIe siècle, indiquant la route par laquelle Besançon communiquait alors avec Rome.

vicaire de Sa Sainteté : ils se disaient les mandataires de leurs compatriotes domiciliés à Rome, et demandaient que ce groupe national eût l'autorisation de se réunir en assemblée. Les signataires de la pétition étaient Jean Menecard, chanoine de Saint-Maurice de Salins; Jean Bonnet, prêtre de la même ville, et Hippolyte Collot, de Poligny, docteur ès droits et attaché à la Cour de Rome.

Dix jours plus tard, le 29 août 1650, quarante-neuf nationaux de la Franche-Comté de Bourgogne se réunissaient, en vertu d'une autorisation temporaire, dans la chapelle de la Purification des Transalpins (1). Ils y déclaraient vouloir créer à Rome une confrérie nationale sous l'invocation de saint André et de saint Claude, patrons et protecteurs de la Franche-Comté; ils ajoutaient que cette confrérie, à la fois pieuse et charitable, s'efforcerait de trouver des ressources pour ouvrir une église et ensuite pour fonder un hôpital à l'usage exclusif des indigents de la Franche-Comté qui se trouveraient à Rome. Dans cette réunion constitutive, on avait décerné le premier rang à Jean Ignace Froissard de Broissia, prieur commendataire de Vaux-sur-Poligny, le futur créateur du séminaire des orphelins de Dole. Hippolyte Collot avait été élu secrétaire, et quatre commissaires avaient été délégués pour agir de concert avec lui dans le sens des résolutions de l'assemblée. On avait stipulé qu'aucun de ces commissaires n'aurait le droit de prétendre à la qualité de fondateur de l'œuvre : ce qui n'empêche pas l'un d'eux, Henri Othenin, chanoine de Besançon, d'être généralement indiqué comme l'unique fondateur de Saint-Claude des Bourguignons de la Franche-Comté (2).

Dans une seconde assemblée, tenue à Saint-Yves des Bre-

---

(1) Nous publions ci-après le procès-verbal de cette réunion. (*Documents*, nº II.)

(2) P. La Croix, *Mémoire historique sur les institutions de France à Rome*, p. 97. — *Les établissements français à Rome*, p. 19.

tons le 4 novembre 1650, les nationaux de la Franche-Comté, au nombre de 156, constituèrent des procureurs pour l'acquisition, aux frais de leur groupe national, d'un oratoire destiné aux exercices de la confrérie qu'ils projetaient d'établir. Ces mandataires, en tête desquels était le chanoine Othenin, firent choix d'une petite église que les Bernardins réformés de la province de Piémont possédaient sur la vieille place de Saint-Silvestre et que ces religieux consentaient à aliéner. Cet oratoire fut d'abord amodié, et le groupe national s'y réunit pour recevoir notification d'un acte du 7 mai 1652 qui donnait l'institution canonique à la confrérie de Saint-Claude (1). Séance tenante, il fut procédé à une première élection des officiers annuels de la confrérie, c'est-à-dire de deux recteurs, d'un secrétaire, de six conseillers ou assistants, de deux syndics, de deux visiteurs des pauvres et de deux sacristains (2). Il fut arrêté ensuite que la confrérie se recruterait exclusivement parmi les nationaux de la Franche-Comté et les citoyens de Besançon, ainsi que parmi les enfants mâles desdits nationaux ou citoyens résidant à Rome. On ne tarda pas cependant à faire appel en faveur de l'œuvre aux Comtois qui habitaient Naples, et l'un d'eux, Claude-François de Lallemand, baron de Lavigney (3), fut accrédité pour recevoir les offrandes destinées à la confrérie.

---

(1) Cet acte est publié sous le n° XLIV des *Pièces justificatives* du *Mémoire historique* précité.

(2) Voici la liste des premiers confrères qui furent élus à ces divers emplois : *recteurs*, Henri Othenin, chanoine, et Quentin Griffon; *trésorier*, Etienne Sire; *secrétaire*, Pierre Richard; *assistants*, Antoine Brouillard, le chanoine Jean Miget, Jacques Marguet, Claude Collette, Jean-Louis Bidau, François Henry; *syndics*, Pierre Cuinet et Claude Masson; *visiteurs des pauvres*, Pierre Villain et Jean Isabey; *sacristains*, François-Hubert Benjamin et Anatoile Perron. En dehors de ces officiers, dont les services étaient gratuits, la confrérie ne tarda pas à créer deux emplois rétribués : celui d'agent comptable (*esattore*) et celui de fabricien (*fabbriciere*).

(3) Claude-François de Lallemand, baron de Lavigney, était à Naples, pour le service de l'Espagne, capitaine d'une compagnie de

Le groupe national de la Franche-Comté eut à cœur de consolider son œuvre (1): aussi la caisse de Saint-Claude fut-elle rapidement assez riche pour payer un chapelain (2). Puis les ressources ne tardèrent pas à être suffisantes pour que la confrérie cessât d'être en location. L'oratoire de la vieille place de Saint-Silvestre fut acquis le 3 avril 1656, moyennant la somme de onze cents écus. L'autorisation d'y recevoir des sépultures fut obtenue le 28 juin 1659. Dans le même temps, la confrérie achetait trois maisons contiguës à son église et entreprenait la réédification de l'une d'elles : ces dépenses étaient rendues possibles par des garanties financières que souscrivaient les plus riches d'entre les confrères (3).

L'un de ceux-ci fit mieux encore. Il se nommait Abraham Bondona et était né à Gigny, en Franche-Comté (4). Ayant acquis à Rome une charge d'écrivain des brefs apostoliques (5), il s'était allié à une romaine et en avait eu deux

---

120 cuirassiers, avec brevet de mestre-de-camp; il avait en outre la qualité de gouverneur de Faucogney en Franche-Comté. (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 2e édit., t. VIII, p. 385.)

(1) Dans les deux années comprises entre le 1er juillet 1656 et le 31 juillet 1658, le nombre des messes payées par les confrères avait été de seize cent quarante-quatre. (Archives de Saint-Claude : registre 125.)

(2) Le premier chapelain de Saint-Claude fut Pierre Othenin, probablement neveu du chanoine de ce nom. La confrérie, par délibération du 1er juillet 1668, lui accorda, en raison de ses infirmités, une pension de six jules par mois. A partir de 1678, la confrérie créa un emploi de deuxième chapelain et confesseur : le premier qui occupa ce poste se nommait Pierre-Louis Vuillin et était originaire de Baume-les-Dames; son salaire fut fixé à trois écus de monnaie romaine par mois, en outre de son logement de deux chambres situées au-dessus de l'église. Le principal chapelain était alors l'abbé Claude Fatelay, de la Chapelle-d'Huin.

(3) La plupart des sommes ainsi souscrites furent abandonnées à la confrérie, moyennant des assurances de messes perpétuelles.

(4) « Le dernier gignacien de ce nom est mort en 1815 : il était sabotier. » (Renseignement fourni par M. l'abbé Jules Marquiset, curé de Gigny.)

(5) Dans la première phrase de son testament olographe en date du 24 août 1656, Abraham Bondona indique son lieu d'origine ainsi que

enfants jumeaux, un fils et une fille. Le garçon mourut très jeune; la fille ne survécut que quelques mois au mariage qu'elle avait contracté, en 1659, avec Claude-François Louvet, d'Arbois, docteur et écrivain apostolique. Le père, qui mourut l'année suivante, avait prescrit par testament que si sa fille décédait sans postérité, la part revenant à cette fille dans sa succession serait dévolue à la confrérie de Saint-Claude, qui ferait perpétuellement célébrer trois messes par semaine pour le repos de son âme. A la suite d'assez longs procès, la confrérie obtint du chef de cet héritage trois maisons dans la *Via de' Pontefici*, dont une très importante, que l'administration des établissements français a fait naguère reconstruire.

III

L'HOPITAL DES PÈLERINS DE LA FRANCHE-COMTÉ.

En achevant quelques-unes des maisons qui avoisinaient son oratoire, la confrérie avait eu pour but d'assurer une installation à l'hôpital qu'elle projetait d'établir (1). La dotation de cet asile ne devait pas se faire attendre. Elle fut fournie par un Franc-Comtois dès longtemps fixé à Rome,

la durée de ses services près la chancellerie apostolique. Ces indications sont ainsi conçues : « Io Abrahamo Bondonato, Borgognone della diocesi di Lione in Francia, del luogo de Gigny nella Contea di Borgogna, habitante in Roma dell' ultimo del Pontificato della felice memoria di Clemente VIII, essendomi sempre essercitato in Cancellaria apostolica in San-Lorenzo-in-Damaso, come anco he essercitato il mio officio de scrittore di brevi apostolici, del primo (overo 28) anno della felice memoria di Gregorio papa XV sino al terzo anno di nostro signore Innocentio X. » (Arch. de Saint-Claude des Bourguignons, portefeuille 99.)

(1) « De emenda domo quondam Francisci Ranucii, eorum ecclesie contigua, ad effectum ut, crescentibus piorum et devotorum nationalium aliorumque Christi fidelium eleemosinis, eorum ecclesia augeri, ac inibi hospitale, juxta primam et devotam eorundem nationalium intentionem, edificari possint. » (*Acta congregationis generalis S. Claudii*, 24 jul. 1659.)

où l'on avait italianisé son nom : les uns l'appelaient *Francesco Arrigo*, d'autres *Francesco de Borgogna;* il se nommait en réalité François Henry et sortait du village de Montarlot-lez-Champlitte (1). Sa fortune consistait principalement en actions de ces sociétés immobilières que les Italiens appellent des *Monti.* Par son testament, qui datait du 26 janvier 1654, François Henry léguait à la confrérie de Saint-Claude dix actions du *Mont* de Sermoneta, près de Rome, *(dieci luoghi di Monte Sermoneta)*, pour que les revenus en provenant servissent à l'entretien d'un hôpital où les pauvres pèlerins comtois seraient logés et alimentés pendant trois jours, conformément à ce qui se pratiquait dans la généralité des hospices de Rome. Une cinquantaine d'autres actions devaient, après la mort de sa nièce Jeanne Henry, accroître la dotation de l'hôpital de Saint-Claude. Le testateur voulait que cet établissement fût régi par quatre administrateurs perpétuels que déléguerait la confrérie (2).

Depuis que ces dispositions avaient été écrites, François Henry s'était avisé sur le tard de contracter un mariage dont il ne semble pas qu'il ait été grandement satisfait; car son codicile, en date du 14 août 1662, n'attribue à sa femme qu'une pension viagère, réduisant même cette libéralité à cent écus pour le tout si elle venait à se remarier, et lui interdisant en tout cas de retourner vivre dans sa famille.

François Henry mourut au mois de septembre 1662. Son legs fut recueilli par la confrérie, qui se pourvut auprès de l'autorité pontificale pour avoir la permission d'annexer un

(1) Le lieu d'origine de François Henry est ainsi précisé dans un acte relatif à l'ouverture de l'hôpital : « Franciscus Arrighus, filius quondam Andreæ, ex loco *Montalo*, Lingonensis diocesis, in comitatu Burgundiæ. »

(2) Nous publions ci-après (*Documents*, n° V) les clauses du testament de François Henry qui concernent la dotation de l'hôpital de Saint-Claude. Elles avaient été assez bien résumées par Piazza : *Eusevologio* (1698), p. 116.

hôpital à l'oratoire de Saint-Claude. Cette permission fut obtenue le 8 octobre 1663 (1). Mais les ressources ne parurent point suffisantes pour faire fonctionner l'établissement. La mort de Jeanne Henry, nièce du testateur, survenue le 13 septembre 1667 (2), rendit disponible le complément de dotation nécessaire. Toutefois l'hôpital ne fut ouvert que le 6 juin, jour de la fête de Saint-Claude, de l'année 1671 (3). Il était à propos que la confrérie s'exécutât, car François Henry, mort depuis 1662, avait stipulé que si l'hôpital comtois ne fonctionnait pas dans un délai de dix ans à partir du jour de son décès, ses libéralités seraient recueillies par l'hôpital de la Sainte-Trinité des Pèlerins.

La confrérie de Saint-Claude avait cédé à l'administration de l'hôpital, moyennant loyer, une maison qui s'appuyait contre le flanc méridional de l'oratoire et avait sa façade sur une rue appelée *Via del Mortaro*. Au-dessus de la petite porte constellée de têtes de clous, par laquelle on pénètre dans cette maison, les administrateurs de l'hôpital avaient fait placer, conformément à la volonté du fondateur, une inscription qui existe encore et se lit ainsi :

HOSPITIO
PER.LI.POVERI
PELLEGRINI
BORGOGNONI
CONTEA

C'est-à-dire : « Hospice pour les pauvres pèlerins Bourguignons de Comté. »

Cette inscription occupe le milieu d'un cartouche en pierre

---

(1) L'autorisation d'ouvrir l'hôpital fut accordée par un rescrit de l'archevêque de Patras, vice-gérant de Rome, en date du 8 octobre 1663.

(2) Elle fut inhumée à Saint-Marc de Rome.

(3) Voyez ci-après (*Documents*, n° VI) la formule d'ouverture du registre destiné à inscrire les noms des pèlerins hébergés par l'hôpital.

grise, qui imite une pancarte de parchemin retenue diagonalement par deux clous. En tête de la pancarte était une couronne royale d'Espagne, et en bas le blason de la Franche-Comté entouré du collier de la Toison d'Or : ces insignes héraldiques ont été biffés avec le marteau.

Les administrateurs de l'hôpital fonctionnaient chacun pendant un trimestre (1) : ils avaient sous leurs ordres un hospitalier et un confesseur. Les pèlerins de l'un et de l'autre sexe étaient reçus dans deux dortoirs distincts et pouvaient y coucher pendant trois nuits consécutives. Il était alloué à chacun d'eux un *jule* par jour, c'est-à-dire trente et un sous et demi pour trois jours, comme indemnité de nourriture : les pèlerins qui étaient prêtres avaient droit à cinq *jules*, ou cinquante-deux sous et demi. Pour être reçu dans l'hôpital de Saint-Claude, il fallait appartenir à la nation comtoise et à la religion catholique : le passeport était d'ordinaire un billet de confession : les pèlerins qui n'en avaient pas devaient, avant de quitter l'asile, s'être confessés au prêtre commis à cet effet (2).

Pendant près d'un demi-siècle, la confrérie de Saint-Claude ne fut instruite des affaires de l'hôpital que par les comptes annuels des quatre administrateurs élus à vie pour gérer l'établissement. Mais on en vint à penser que les deux institutions gagneraient à être gouvernées par les mêmes administrateurs. Après de vives discussions, ce nouveau régime fut inauguré en 1718 (3).

---

(1) Les quatre premiers administrateurs avaient été élus par la confrérie le 15 juillet 1663. Ce furent : Jean-Ignace Froissard de Broissia, chanoine de Besançon et prieur de Vaux ; Hippolyte Collot, docteur ès droits et attaché à la cour de Rome ; Thiébaud Voissart, également docteur ès droits et attaché à la cour de Rome ; Jean Bonnet, de Salins, prêtre.

(2) *Règlement de l'hôpital de Saint-Claude*, arrêté le 11 novembre 1677 et transcrit en tête d'un registre de comptabilité de l'établissement. (Archives de Saint-Claude, reg. 38.)

(3) A la suite de longs débats, les administrateurs inamovibles de

IV

UNE SECONDE ÉMIGRATION COMTOISE A ROME

Dans les premières années qui suivirent sa création, l'hôpital de Saint-Claude eut à soulager les misères d'un nouveau flot d'émigrés comtois. Alors, en effet, la Franche-Comté, envahie par des armées puissantes, vit succomber toutes ses forteresses et put se regarder comme définitivement conquise par la France. Ce résultat, absolument inévitable, ne fut pas ratifié par ceux qui le subirent comme il l'a été depuis par ceux qui en bénéficient. Sous la tutelle nominale de l'Espagne, la Franche-Comté se gouvernait par des institutions qui lui appartenaient en propre et dont le fonctionnement était remis à des corps constitués qui se recrutaient exclusivement dans le pays. Bien que l'Espagne fût impuissante à défendre ce territoire contre les armées qui venaient s'y entrechoquer sans cesse, la Franche-Comté ne dédaignait pas une situation qui la classait parmi les pays libres et lui donnait le droit de faire sonner bien haut son

---

l'hôpital furent supprimés, et, par une délibération du 13 février 1718, la congrégation générale statua qu'à l'avenir le conseil d'administration de la confrérie et de l'hospice réunis aurait à sa tête quatre officiers : un premier recteur, qui serait en même temps premier administrateur de l'hospice; un second recteur également second administrateur; un troisième administrateur et enfin un quatrième administrateur. Chaque année le premier recteur et administrateur sortait du conseil et les trois autres officiers montaient chacun d'un rang : de sorte que la congrégation générale, au lieu d'élire comme par le passé deux recteurs, n'eut plus à désigner annuellement qu'un quatrième administrateur nouveau.

La réunion des ressources de l'église et de l'hôpital en une seule masse fut résolue, en congrégation générale, le 9 mars 1721 et confirmée le 3 mai suivant. A partir de ce moment, les dépôts de fonds provenant du groupe national durent être faits sous cette mention collective : *Chiesa ed Ospedale di S. Claudio de' Borgognoni.*

antique vocable de *nation séquanaise.* Pendant trois mois de l'année 1668, elle avait été livrée aux agents de l'administration française, et il lui suffisait de cette expérience pour avoir la certitude qu'aucune de ses chères franchises ne trouverait grâce devant les principes centralisateurs du gouvernement dont elle allait recevoir les ordres. De nation qu'elle cessait d'être, la Franche-Comté devenait une simple province ; mais, en revanche, elle pourrait compter désormais sur une protection efficace de son territoire et sur une participation directe aux avantages d'un grand centre de civilisation. Il fallut du temps néanmoins pour que la Franche-Comté estimât ces compensations à leur juste valeur. Sous le coup des brutalités de la conquête, un grand nombre de Comtois émigrèrent, et le groupe national de Rome, formé jadis par les victimes de la politique de Richelieu, ne put que faire un fraternel accueil à ceux qui protestaient contre les violences de la récente annexion. Dans le cours de l'année 1674, l'hôpital de Saint-Claude eut à héberger 272 indigents de la famille comtoise ; en 1675, ce chiffre fut porté à 278 (1).

L'accroissement du nombre des confrères détermina la papauté à déclarer église nationale l'oratoire de Saint-Claude et à ériger en archiconfrérie l'institution qui y tenait ses assemblées. Cette double faveur avait été sollicitée et obtenue, en 1677, par l'un des hommes qui ont le mieux mérité de la colonie comtoise de Rome, Jean-Ignace Froissard de Broissia, qui joignait aux titres de chanoine de Besançon et d'abbé commendataire de Cherlieu la qualité de camérier du pape Innocent XI.

On connaît les démêlés de ce pontife avec Louis XIV et l'opposition qu'il éprouva de la part du clergé gallican. Ces démêlés commencèrent en 1678, et ils ne furent pas étrangers à une manifestation anti-française que fit alors à Rome le

---

(1) Registre des pèlerins hébergés par l'hôpital comtois de Rome : n° 43 des Archives de Saint-Claude.

groupe national des Comtois. Ce fut à propos de la fête de saint Claude de cette même année 1678. La confrérie députa quatre de ses membres pour convier à cette solennité, comme protecteurs légitimes du groupe national, l'ambassadeur d'Espagne Don Gaspard de Haro et Guzman, les cardinaux espagnols Nithard et Portocarrero, et Don Nicolas Antonio, agent général de la Cour d'Espagne à Rome. Mais trois mois plus tard l'Espagne adhérait au traité de Nimègue, par lequel la Franche-Comté était déclarée province française.

Plusieurs membres de la confrérie de Saint-Claude avaient des intérêts dans cette province et tenaient à ne pas y être traîtés en proscrits par l'administration française (1). Or c'était parmi ceux-là que se recrutait principalement le corps des officiers de la confrérie. La manifestation qui venait d'avoir lieu leur parut dangereuse, et ils désirèrent en prévenir le retour : à cet effet ils tinrent des réunions particulières, et ainsi la direction de la confrérie ne tarda pas à être soustraite aux mouvements passionnés de la masse qui constituait le groupe national. A partir du mois d'octobre 1678, les affaires de la colonie comtoise furent étudiées et souvent conclues dans des congrégations secrètes où les officiers de la confrérie appelaient les personnes dont l'avis leur paraissait dési-

(1) La susceptibilité de l'administration française est nettement accusée dans une délibération de la municipalité de Besançon ainsi conçue : « Du vendredy 21 aoust 1676. — Son Excellence (le gouverneur duc de Duras) ayant fait sçavoir à Messieurs qu'il trouvoit fort mauvais que les enfants et servantes crient et chantent par les rues *Vive l'Espagne!* mesme pendant que l'on fesoit des feux de joye par ses ordres, et que les escholiers escrivent la mesme chose sur les murailles du collége, ce qu'il ne pouvoit pas souffrir, et qu'il feroit maltraitter les premiers qui y seroient surpris, mesme puniroit les pères pour les enfants, Messieurs ont résolu d'advertir tous les citoyens, par les commandeurs de chasque bannière mandez à cet effect, de se contenir, et les escholiers, par les fiscaulx qui pour ce iront dans chasque classe. Au surplus, MM. Belin et Cabet ont esté députez pour aller asseurer S. E. que Messieurs n'approuvent et n'authorisent point de pareilles choses, et les empescheront autant qu'il se pourra. »

rable. Dès lors les congrégations générales ne délibérèrent plus que sur des questions élaborées dans les congrégations secrètes (1).

Ce conseil gouvernemental fonctionnait depuis quinze mois, quand le marquis del Carpio, ambassadeur d'Espagne, notifia officiellement à la colonie comtoise de Rome le mariage du roi Charles II, son maître, avec la nièce du roi de France Louis XIV. C'était déclarer implicitement que l'Espagne tenait pour irrévocablement consommée l'annexion de la Franche-Comté à la France. Les émigrés comtois durent accepter à leur tour le fait accompli. Par une délibération du 14 janvier 1680, ils décidèrent qu'une souscription serait ouverte parmi eux pour organiser une réjouissance en l'honneur de cet événement.

Dès l'année suivante, la colonie comtoise accueillait avec une respectueuse sympathie l'envoyé de la Cour de France, l'aimable cardinal César d'Estrées (2), qui venait d'être pourvu de la princière abbaye de Saint-Claude en Franche-Comté. L'église de la colonie comtoise, placée sous le même vocable, fut prise en gré par le prélat, qui ne manqua pas, tant qu'il fut à Rome, d'y venir solenniser la fête de saint Claude.

---

(1) Les procès-verbaux qui restent de ces congrégations secrètes commencent au 3 octobre 1678 et se terminent au 11 juillet 1728. (Archives de Saint-Claude, registre 48.)

(2) A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fils du dauphin de France, la congrégation secrète de Saint-Claude envoya féliciter le cardinal d'Estrées, ambassadeur à Rome du Roi Très-Chrétien, en même temps qu'elle décidait que la façade de l'église comtoise serait illuminée en signe de réjouissance (20 août 1683).

V

DOTS POUR LES JEUNES FILLES COMTOISES DE ROME.

Cette fête de saint Claude, qui se célèbre le 6 juin (1), attirait à l'église nationale des Comtois un grand nombre de visiteurs. Le principal tableau de l'église, œuvre estimable de Louis Gentil, de Bruxelles, représentait saint André et saint Claude (2): on aimait à le voir dans un encadrement de lumières et de fleurs (3). Il se faisait du reste, à la porte de l'église, une abondante distribution d'images à l'effigie du saint évêque de Besançon (4).

Le programme de cette solennité devait s'enrichir d'une cérémonie qui avait le don d'exciter au plus haut degré la curiosité publique. Deux membres de la confrérie de Saint-Claude, Etienne Sire et Claude Barberot (5), léguèrent chacun un capital destiné à fournir annuellement des dots à quelques jeunes filles pauvres de la colonie comtoise. En conséquence, la congrégation secrète de la confrérie fut ap-

(1) « Giugno VI. — S. Claudio, vescovo di Bisanzon in Borgogna. Festa solenne alla sua Chiesa de' Borgognoni, appresso S. Maria in Via. » (Piazza, *Santuario overo Menologio romano perpetuo per la visita delle chiese di Roma*, 1675, in-12, I, p. 188.)

(2) *Descrizione di Roma moderna*. t. II (1708), p. 429.

(3) A partir de l'année 1722, les portraits du Pape et du Roi de France figurèrent dans l'église comtoise le jour de la saint Claude.

(4) C'était une gravure sur cuivre assez grossière, qui représentait saint Claude, en costume pontifical, assis dans un fauteuil, tenant sa croix archiépiscopale de la main gauche et bénissant un enfant de la main droite. Un exemplaire colorié de cette estampe est collé sur le premier feuillet du registre coté 27 aux Archives de Saint-Claude, à Saint-Louis des Français. On distribuait jusqu'à deux mille exemplaires sur papier de cette image. Quelques épreuves sur satin ou taffetas étaient destinées aux visiteurs de haute distinction.

(5) Voir les articles qui concernent *Etienne Sire* et *Claude Barberot*, dans nos *Indications biographiques*. (*Documents*, n° IV.)

pelée à faire chaque année deux séries de choix et suivant deux modes particuliers d'élection. Les dots fondées par Etienne Sire valaient chacune seize écus et 15 baïoques, c'est-à-dire environ 85 francs : elles étaient au nombre de quatre et les destinataires étaient choisies d'après les propositions de commissaires délégués par la congrégation. Les dots résultant du legs Barberot n'étaient que de 13 écus et 15 baïoques, c'est-à-dire d'environ 69 francs : six jeunes filles étaient proposées annuellement pour les obtenir, et le sort désignait seulement deux d'entre-elles. Il y eut donc chaque année, à partir de 1688, six jeunes comtoises favorisées d'un subside dotal par l'entremise de la confrérie de Saint-Claude. Ces élues recevaient de plus un habillement complet, ainsi qu'un certificat honorable en tête duquel se voyaient les images de saint André et de saint Claude (1). Les six jeunes filles, revêtues de leurs habits neufs, venaient processionnellement à l'église, le jour de la saint Claude, pour la remise solennelle des diplômes qui constataient leur élection (2).

Le principal fondateur des dots, Etienne Sire, avait stipulé que sur les six mille écus romains légués par lui et disponibles après la mort de sa femme, une somme de mille écus serait employée à l'achèvement du maître-autel de l'église comtoise, et que cinq cents écus serviraient à l'acquisition de six chandeliers et d'une croix d'argent pour ledit autel.

(1) Par délibération du 5 mars 1719, la congrégation générale décida que les jeunes filles comtoises venues à Rome à l'âge de douze ans ou plus devraient, pour être admises au bénéfice du subside dotal, produire un certificat du curé ou de l'autorité civile de leur lieu d'origine, attestant que jusqu'à leur départ elle n'avaient donné lieu à aucun reproche du côté des mœurs.

(2) Quelques jeunes filles ainsi dotées n'étaient comtoises que par un de leurs auteurs. Nous citerons comme exemples : « Stefana Wey, figlia del *quondam* Giovanni et di Francesca Borgognoni (24 mai 1693). » — « Margaritha, figlia di Dionisio Castane e Claudia Borgognoni (3 juin 1703). » (*Registro delle congreg. secrete di S. Claudio.*) Le père de la première de ces jeunes filles, feu Jean Wey, était Alsacien; le père de la seconde, Denis Castan, appartenait probablement au Rouergue.

VI

LA NOUVELLE ÉGLISE DE SAINT-CLAUDE.

Malgré cet embellissement et plusieurs autres, l'oratoire qu'occupait depuis 1652 la confrérie de Saint-Claude n'était plus en rapport avec l'importance que l'institution avait prise. De 1709 à 1712, la confrérie, sans cesse enrichie par des donations pieuses, avait ajouté à son domaine quatre maisons voisines du vieil oratoire. Deux de ces maisons, bonnes à être démolies, avaient été aussitôt transformées en un bel immeuble, d'après les plans d'un jeune architecte italien, Giovanni-Domenico Navona, élève de Contini, qui lui-même était l'un des disciples du trop fameux cavalier Bernin. La confrérie avait été satisfaite du talent et des procédés de cet artiste: aussi prit-elle la résolution de lui demander le plan d'une nouvelle église. Navona présenta, en 1726, plusieurs plans, entre lesquels la congrégation secrète choisit celui qui ne comportait que trois autels. En même temps, il était fait acquisition, au profit des dépendances de la future église, d'un filet d'eau de Trévi, *l'Aqua Virgo* de l'ancienne Rome, dont la pureté et la fraîche saveur sont incomparables.

Pour asseoir l'église projetée, un morceau de terrain public était nécessaire. Le gouvernement pontifical l'accorda volontiers, mais un particulier se prétendit lésé par cette concession. L'esprit souple et conciliant du cardinal de Polignac, chargé des affaires de France, sut tourner cet obstacle (1), et la confrérie fut maintenue dans le bénéfice du rescrit, en date du 17 mai 1726, par lequel Benoît XIII avait autorisé l'empiè-

(1) Une largesse de trente écus fut faite à Sebastiano Cipriani, architecte de la chambre pontificale, pour reconnaître le concours qu'il avait prêté aux démarches concernant le morceau de place publique nécessaire à l'assiette de la nouvelle église (25 avril 1728).

tement reconnu indispensable. Le cardinal de Polignac exigea-t-il, pour prix de son intervention, que la nouvelle église procéderait d'un architecte de nationalité française? C'est ce que semblerait faire croire le congé subitement donné à Navona et son remplacement comme architecte de l'église par un jeune pensionnaire de l'Académie de France, Antoine Deriset, originaire de Lyon (1). Cet artiste, heureux de saisir une occasion immédiate de manifester son réel savoir, consentit à travailler gratuitement pour la confrérie.

Dès la fin d'avril 1728, il était constaté que les entrepreneurs de la bâtisse avaient donné bon commencement aux fondations: il devenait dès lors possible de fixer au 6 juin suivant, c'est-à-dire au jour de la fête de saint Claude, la cérémonie de pose de la première pierre.

Le cardinal de Polignac venait précisément de faire cesser le désaccord qui, pendant près d'un demi-siècle, avait existé entre la cour pontificale et le clergé gallican. Il désirait que le pape Benoît XIII, dont il était l'ami, témoignât sa satisfaction de ce résultat par une marque publique d'estime donnée à la France. Il supplia donc le souverain pontife de venir poser lui-même la première pierre de l'église que la Franche-Comté française élevait en l'honneur de ses patrons. Benoît XIII accepta de faire cette cérémonie et y trouva l'occasion de prononcer un discours à la louange de la nation française. Le récipient ménagé dans la première pierre fut muni d'une inscription sur lame métallique, où il était parlé du pape, du roi Louis XV, de la nation séquanaise, du saint patron de la nouvelle église, le tout accompagné de dates précises. Le souverain pontife déposa en outre dans la logette une ampoule d'huile sainte, trois *Agnus Dei* de grandes

---

(1) L. Dussieux, *Les artistes français à l'étranger*, 3e édit., 1876, p. 494. — Ad. Lance, *Dictionnaire des architectes français*, t. I, pp. 213-214. — Eug. Muntz, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, p. 377

dimensions, ainsi que plusieurs médailles, sans préjudice de celles que le cardinal de Polignac eut mandat d'insérer au nom de la France (1).

L'église était à peine achevée, qu'il fallut en ouvrir le caveau funéraire pour abriter la dépouille mortelle de l'homme qui avait le plus honoré la confrérie comtoise par ses vertus et ses talents. Nous voulons parler de Pierre-Etienne Monnot, né en 1658 à Orchamps-Vennes, dans les hautes montagnes de la Franche-Comté. Il avait débuté comme sculpteur sur bois à Besançon et s'y était fait recevoir citoyen. On vénérait dans cette ville, sous le vocable de *Notre-Dame du Cordon bleu*, l'un des ouvrages de sa jeunesse (2). En 1695, il était à Rome, associé aux travaux que le sculpteur français Pierre Le Gros exécutait dans les deux grandes églises des Jésuites. Une notoriété personnelle ayant récompensé ses efforts, il avait été directement chargé de sculpter, pour Saint-Pierre de Rome, le magnifique tombeau du pape Innocent XI, puis deux statues colossales pour la grande nef de Saint-Jean-de-Latran. En 1715, il avait entrepris à Cassel, sous les auspices du landgrave de Hesse, une œuvre d'architecture et de statuaire, que l'on appelle le *Bain de Marbre* et qui passe pour l'une des merveilles artistiques de l'Allemagne. Après la mort de son Mécène, il s'était empressé de regagner Rome (3), et tout

(1) « Nell' anno 1728, Benedetto XIII solennemente misse la prima pietra fondamentale per la nuova chiesa di S. Claudio dei Borgognoni, pronunziando un erudito sermone. Nella lamina ch' era dentro la detta pietra, leggevasi una iscrizione riguardante il Papa, il re Luigi XV, e la Nazione Borgognona, ed il Santo in onore del quale si erigeva, colla respettiva epoca. Inoltre, Benedetto XIII pose nella detta pietra, fatta a guisa di cassetta, una pigna dorata, un' ampolla d'olio santo, tre *Agnus Dei* grandi, ed alcune medaglie, oltre quelle che vi pose il cardinal Polignac, ambasciatore di Francia. » (Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XI, p. 236; t. LIII, p. 12.)

(2) L'abbé Suchet, *Notre-Dame du cordon bleu*, dans les *Annales franc-comtoises*, 3e année, t. V. 1866, p. 160.

(3) Une *Notice sur le sculpteur Monnot* a été publiée en 1869 par Lancrenon, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*,

nous porte à croire que si sa vie eût été plus longue, la nouvelle église de Saint-Claude renfermerait quelque gage de l'attachement réel qu'il portait à la confrérie franc-comtoise. Une place exceptionnelle fut faite dans le dallage de cette église au marbre destiné à perpétuer le souvenir du grand artiste. L'épitaphe latine que l'on y lit peut être traduite en ces termes :

« A la mémoire de Pierre-Etienne Monnot, d'Orchamps-Vennes, au comté de Bourgogne, citoyen de Besançon, architecte distingué de son temps, sculpteur fameux par des ouvrages exécutés avec une rare perfection, également chéri des siens et de ses concitoyens, qui vécut soixante-quinze ans : tempérant, doux, irréprochable dans ses mœurs, il mourut le 4 août 1733 ; ses fils Nicolas et Joseph, les plus affligés de la douleur commune, ont élevé à leur père bienaimé ce monument dans une place généreusement accordée par la nation comtoise (1). »

VII

DÉCADENCE DE LA CONFRÉRIE COMTOISE DE ROME.

L'église dessinée par Antoine Deriset (2) a pour formule la croix grecque surmontée d'une coupole. Celle-ci se raccorde, au moyen de pendentifs avec quatre piles de support. Entre ces massifs, décorés de pilastres corinthiens, l'architecte a ménagé, sous de larges arcatures, quatre enfoncements rec-

---

4e série, 5e vol., pp. 357-365. Quelques indications nouvelles sur cet artiste se trouvent dans le groupe IV de nos *Documents*.

(1) Le texte latin de cette épitaphe figure, sous le no IX, dans nos *Documents*.

(2) La bibliothèque de Besançon possède le plan et deux dessins en élévation de cette église : ce fut un cadeau fait au bibliothécaire Charles Weiss, par l'abbé Pierre La Croix, auteur du *Mémoire sur les établissements français à Rome*.

taugulaires et symétriques où se logent trois autels et un porche. La façade, conçue dans le style adopté par les Jésuites, a un écu fleurdelysé dans son fronton supérieur : au-dessus de la porte, un second écusson, qui a disparu, renfermait vraisemblablement les armoiries de la Franche-Comté. Dans la frise centrale, on lit, en grandes lettres peintes sur la pierre, cette inscription :

COMITATVS BVRG. SS. ANDREÆ AP. ET CLAVDIO EPIS. NATIO DIC.

C'est-à-dire : « A saint André apôtre et à saint Claude, évêque, la nation du comté de Bourgogne a dédié ce temple. »

Sur un cartouche oblong, qui est compris dans l'encadrement de la porte, on lit en caractères gravés une date ainsi conçue :

AN. DO. MDCCXXIX.

Le tableau qui décorait l'ancien oratoire avait été relégué dans la sacristie de l'église neuve, où il est encore (1), et les trois chapelles de cet élégant sanctuaire s'étaient enrichies de peintures commandées à des artistes en renom (2). Le tableau du principal autel représente une *Apparition de la Vierge à saint André et à saint Claude*. Cet ouvrage lourd et maniéré de Pietro Barberi a pour couronnement un *Père Eternel*, dû au pinceau facile d'Antonio Bicchierari. Sur l'autel que l'on trouve à droite est une *Vision de saint Charles Borromée*, peinture assez ferme de Placido Costanzi. En face, on voit

(1) La voûte de la sacristie de Saint-Claude est ornée de peintures à fresques exécutées par Giuseppe Pesci : elles représentent le blason de la Franche-Comté posé sur une croix de saint André et entouré d'anges qui portent la mître et la crosse du patron principal de l'église.

(2) « Il quadro dell' altare maggiore con S. Andrea, S. Claudio e la Vergine Santissima fu dipinto da Pietro Barberi, ed il Padre Eterno di sopra da Antonio Bicchierari. Quello, che vi era prima, e che è nella sagrestia dipinta nella volta da Giuseppe Pesci, è opera di Luigi Gentile Fiamingo. Il quadro di S. Carlo, in una delle capelle laterali, è opera di Placido Costanzi, e quello incontro con Cristo risuscitato è di Mons. Troy. » (*Roma antica e moderna*, 1765, in-8°, t. II, p. 245.)

une *Résurrection du Christ*, exécutée en 1740, par Jean-François de Troy (1), peu de temps après son installation comme directeur de l'Académie de France à Rome. Cette composition d'un jet vigoureux et d'une exécution pittoresque (2), compte parmi les ouvrages estimés de l'un des artistes les plus féconds de l'école française du dix-huitième siècle (3). Sur les pendentifs qui accostent la coupole, quatre figures d'Evangélistes ressortent en haut relief et ont chacune pour appoint un écusson à couronne royale où se répètent les armoiries de la Franche-Comté. Ces sculptures furent terminées en 1743 (4), par Pierre de l'Estache (5), l'auteur des quatre statues qui peuplent les niches de la façade de Saint-Louis des Français.

---

(1) Ce tableau est ainsi signé et daté : « J.-F. DE TROY, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE FRANCE, 1740. »

(2) On a écrit que le tableau peint par de Troy pour Saint-Claude était une copie de la Résurrection de Carlo Vanloo, qui décore la chapelle du Saint-Suaire, à la cathédrale de Besançon. (Th. BELAMY, *Rome, nouveaux souvenirs*, p. 141.) Il y a seulement quelque analogie entre les deux compositions qui sont contemporaines.

(3) « Un tableau de la Résurrection qu'il fit pour l'église nationale de Saint-Claude, et qui se trouve vis-à-vis d'un autre tableau d'un des premiers professeurs de Rome, lui fit beaucoup d'honneur par la préférence qu'il obtint sur ce dernier. » (*Vie de J.-F. de Troy*, par le chevalier DE VALORY, dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publ. en 1854, t II, p. 269.) — Voir en outre : Ch. BLANC, *Histoire des peintres;* école française, t. II, *J.-F. de Troy*, p. 14.

(4) Mandat de soixante-dix écus délivré à Pierre de L'Estache, sculpteur, « per residuo e finale pagamento de scudi cento per quatro statue fatte e poste nella chiesa » : 24 février 1744. (*Délibérations de la congrégation générale de Saint-Claude :* registre coté 47.)

(5) Pierre de l'Estache, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, avait été chargé *par intérim* des fonctions de directeur de cette institution pendant les derniers jours de l'année 1737 et les sept premiers mois de 1738. (LECOY DE LA MARCHE, *L'Académie de France à Rome*, articles 1, 4. 6 et 7, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. I et II, 1869. — Eugène MUNTZ, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, pp. 378-382.)

Des niches existent aussi, mais au nombre de deux seulement, dans la façade de notre Saint-Claude. La confrérie ne se hâta pas de les faire remplir. Elle eut peut-être à cet égard le pressentiment qu'elle disposerait un jour d'un sculpteur issu de la Franche-Comté et capable de relever, pour l'honneur de cette province, le ciseau tombé des mains de Pierre-Etienne Monnot.

Ce sculpteur, qui se fit quelque peu attendre, s'appelait Luc-François Breton (1) : il était né à Besançon en 1731 et avait travaillé de menuisier et de sculpteur sur bois avant d'entrer dans l'atelier d'un véritable artiste, le statuaire Claude-François Attiret, de Dole. Ayant fait ensuite un séjour à Marseille, il s'y était épris d'admiration pour l'œuvre de Puget ; puis il avait eu l'occasion d'être transporté gratuitement à Rome. Là, il avait dû modeler des ornements pour vivre, sans cesser toutefois d'étudier les grandes œuvres. Après quelques années de cette laborieuse existence, Breton se crut assez fort pour entrer dans les concours ouverts par l'Académie de Saint-Luc. Il y obtint, en effet, le grand prix de la première classe de sculpture et fut couronné au Capitole le 18 septembre 1758 (2). Le peintre Natoire, alors directeur de l'Académie de France à Rome, prit intérêt à ce lauréat improvisé et obtint du gouvernement de Louis XV la permission de le recevoir comme pensionnaire à la villa Médicis. Breton sut reconnaître ce bienfait en travaillant à devenir un maître. Sa première œuvre importante lui fut commandée par un jeune homme de Besançon qui, avant de s'ensevelir à l'abbaye de Septfonds, voulait doter l'église de

(1) Sur cet artiste on peut consulter une notice de J.-L. Callier, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture du Doubs* (1801), une étude de M. Ch. Baille, dans la *Revue littéraire de la Franche-Comté* (1863-64), et la sixième édition du *Catalogue des musées de Besançon*, par Lancrenon et Castan (1879). On trouvera en outre, dans le groupe IV de nos *Documents*, les actes de baptême et de décès de cet artiste.

(2) Voir le n° XII des *Documents* publiés à la suite de ce travail.

Saint-Maurice, où il avait reçu le baptême, d'un maître-autel où l'on admirerait deux anges adorateurs en marbre blanc : ce sont ceux que la Révolution a fait passer sur le grand autel de la basilique métropolitaine. Breton était venu dans sa ville natale, en 1765, pour recevoir cette commande, puis il avait regagné Rome pour l'exécuter. Ce fut à ce moment qu'il entra dans la confrérie de Saint-Claude. Ses anges terminés et expédiés à Besançon, il put se mettre à la disposition de ses compatriotes de Rome pour décorer la façade de l'église nationale de la Franche-Comté. Cette façade avait besoin de deux statues : or l'église avait deux patrons et la confrérie comptait parmi ses membres deux sculpteurs, Luc Breton, de Besançon, et Antoine Grandjacquet, originaire de Reugney. Un saint André fut commandé au premier de ces artistes et un saint Claude au second : 270 écus romains furent alloués pour chaque statue exécutée en pierre de travertin (1). Ces deux ouvrages entrèrent en 1771 dans la façade où ils se trouvent encore aujourd'hui (2). A propos du saint André de Breton, Natoire écrivait au marquis de Marigny : « Il y a longtemps qu'un pareil morceau n'a été fait à Rome (3). »

Et pourtant l'auteur de ce morceau ne tarda pas à dire adieu aux retentissants succès pour goûter des jouissances plus intimes. Il revint à Besançon en 1772 et y ouvrit, de concert avec le peintre Melchior Wyrsch, une école gratuite

(1) Grandjacquet se fit adjuger un supplément de vingt écus ; mais Breton, avec sa rude fierté, se contenta du prix convenu, c'est-à-dire de 270 écus. (*Rincontro del Banco di S. Spirito della V. chiesa di S. Claudio de' Borgognoni*, 1770-71 ; Archives de Saint-Claude, reg. 53.)

(2) Dans la composition de sa statue de saint André, Breton s'est visiblement inspiré de celle du même apôtre faite par François du Quesnoy, pour Saint-Pierre de Rome. Le saint Claude de Grandjacquet est dans la manière des docteurs que Bernin a donnés pour supports à la chaire de Saint-Pierre.

(3) *Feuilles hebdomadaires de la Franche-Comté* : 16 décembre 1782. Le musée de Besançon possède le petit modèle en plâtre de cette figure. (Lancrenon et Castan, *Catalogue*, 6e édit., 1879, n° 744.)

de peinture et de sculpture qui éleva grandement le niveau des arts industriels en Franche-Comté (1).

Grandjacquet ne quitta pas Rome ; mais chargé d'une nombreuse famille, il renonça de bonne heure aux travaux d'art. La confrérie de Saint-Claude l'avait créé son secrétaire en 1769, et il la représentait encore en 1793, quand le cardinal de Bernis, autorisé par un bref apostolique, prononça la réunion de toutes les propriétés des établissements français de Rome, afin d'en faire un fonds unique de secours à distribuer aux émigrés de la France (2). Grandjacquet put voir, en 1796, ces mêmes propriétés passer dans le domaine pontifical, en vertu de l'article 17 du traité de Tolentino qui cédait au Saint-Siège tous les droits de la France sur les fondations religieuses qu'elle avait à Rome. Il eut enfin la douleur d'être témoin, en 1798, d'une dévastation complète de l'église et de l'hospice de Saint-Claude, par les patriotes français et italiens qui venaient d'instituer à Rome la République Tibérine (3).

VIII

ANNEXION DES PROPRIÉTÉS DE SAINT-CLAUDE A L'ÉTABLISSEMENT DE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS.

Quand la confrérie et l'hospice furent victimes des événements que nous venons de rappeler, ces deux institutions étaient en pleine décadence. Le courant d'émigration qui les avait fait naître s'était arrêté depuis que notre province jouissait, sous l'égide de la France, d'une sécurité qu'elle

(1) L'histoire de cette institution municipale a été esquissée par M. Francis Wey : *Melchior Wyrsch et les peintres bisontins*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VI, 1861, pp. 25-52. Voir en outre l'article *Ecole de dessin*, du volume intitulé *Besançon et ses environs* (1880).

(2) P. La Croix, *Mémoire*, p. 50.

(3) *Les établissements français à Rome*, pp. 20, 27 et 28.

n'avait pas encore connue. Les recrues qui arrivaient à la colonie comtoise de Rome étaient loin de compenser les extinctions qui se produisaient parmi les individus et les familles de l'ancien groupe national. La confrérie existait, mais les confrères étaient sur le point de lui faire défaut. Dans les premières années du fonctionnement de la confrérie, les congrégations générales réunissaient une moyenne de quarante personnes : en 1769, neuf personnes seulement s'y rencontraient ; on avait cessé dès lors de tenir les procès-verbaux de ces assemblées (1). Néanmoins l'administration des propriétés de la confrérie fut continuée d'une façon régulière (2), et les obligations qui dérivaient des fondations pieuses ou charitables s'accomplirent jusqu'à la catastrophe de 1798.

Les biens-fonds de la colonie comtoise n'ayant pas été atteints par cette bourrasque, le ministre plénipotentiaire Cacault put, en 1801, les réclamer et les obtenir du pape Pie VII, à l'effet de reconstituer l'ancien patrimoine des pieux établissements français de Rome (3). La colonie comtoise de Rome crut un instant qu'elle allait redevenir maîtresse du domaine de l'ancienne confrérie et du ci-devant hospice de Saint-Claude : il n'en fut rien. Toutes les propriétés rendues à la France furent confiées à une administration cen-

(1) L'ancienne congrégation de Saint-Claude a laissé deux registres des procès-verbaux de ses assemblées. 1° *Registre des congrégations générales*, commençant au 29 août 1650 et finissant au 3 mai 1769 : les actes y sont rédigés en langue latine jusqu'à l'année 1681 inclusivement, et depuis ils sont formulés en langue italienne. 2° *Registre des congrégations secrètes*, commençant au 3 octobre 1678 et finissant au 11 juillet 1728 : tous les actes y sont en langue italienne. Ces deux registres portent les numéros 47 et 48 dans les Archives de Saint-Claude.

(2) Par contrat du 27 juillet 1771, la confrérie fit un placement de cent écus romains au 4 %, sur une maison *Via di Panico*, n° 18, qui appartenait alors à Simon et Pierre Martin, père et fils, de Salins en Franche-Comté. Cet immeuble demeure ainsi grevé du cens annuel de 21 l. 50, que doit le sieur Pagnoncelli.

(3) *Les établissements français à Rome*, p. 32.

trale qui établit son siège à Saint-Louis des Français (1). La colonie comtoise fut cependant admise à fournir une députation qui, depuis 1802 jusqu'en 1814, donna son avis sur la gestion des biens et l'emploi des revenus de la dotation de Saint-Claude (2). Le gouvernement de Louis XVIII supprima ces députations spéciales (3). Néanmoins on continua, comme on le fait encore aujourd'hui, à distinguer, dans le budget général des établissements français de Rome, les sources de recettes et les obligations de dépenses dérivant de chacune des institutions annexées.

Sur les revenus de Saint-Claude, l'administration des établissements français entretenait un chapelain assisté d'un clerc pour la desserte de l'église comtoise (4). Une occasion

(1) P. La Croix, *Mémoire*, p. 51.

(2) Une députation comtoise se forma, en 1802, pour l'administration des propriétés de l'église et de l'hôpital de Saint-Claude. Le règlement qu'elle élabora fut approuvé, le 17 septembre 1802, par le cardinal Lorenzana, visiteur apostolique des pieux établissements français à Rome. Mais cette députation n'eut pas d'existence indépendante : elle ne fut qu'une section du centre administratif de Saint-Louis des Français, où d'ailleurs elle tenait ses assemblées. Jusqu'en 1814, époque voisine de sa suppression, elle eut pour secrétaire et administrateur imposé Charles de l'Estache, avocat et membre de l'administration exécutive des établissements français. Voici les noms et qualités des Franc-Comtois qui la composaient vers la fin de son existence : François Baudot, recteur de l'église de Saint-Claude; Jean-Antoine Besançon, rentier; François Morel, graveur; François Conscience, maître-serrurier; Gaspard Grandjacquet, comptable à la chambre apostolique; Antoine Serrette et Nicolas Lombard, maîtres d'hôtel do grandes maisons; François Fumey, valet de chambre; Joseph Barbaud, employé à l'administration des sels et tabacs. — Les procès-verbaux, assez insignifiants, des séances de cette députation commencent au 31 juillet 1802 et finissent au 21 octobre 1814 : ils sont tous de la main de l'avocat Charles de l'Estache; leur registre porte le numéro 119 dans les Archives de Saint-Claude.

(3) *Requête du recteur et des députés de l'église nationale de Saint-Claude à Mgr* de Pressigny, *ancien évêque de Saint-Malo, ambassadeur du roi Louis XVIII près le Saint-Siège* (depuis archevêque de Besançon). (Archives de Saint-Louis des Français, carton 122.)

(4) En 1836, la Société de Saint-Vincent-de-Paul, fondée à Paris trois

s'offrit, en 1843, d'exonérer le budget de ces frais de desserte. Le pape Grégoire XVI faisait la demande de notre église nationale pour des prêtres polonais qui venaient de fonder à Rome une congrégation séculière dite de la Résurrection de Jésus-Christ (1). Cette demande fut accueillie, sous la réserve que celui des prêtres polonais qui aurait la qualité de recteur de Saint-Claude appartiendrait toujours par son ordination à l'un des diocèses de France (2). La congrégation polonaise a fait revivre la dignité du culte dans l'église de Saint-Claude ; mais, sous ses auspices, le monument se peuple de tombes qui en modifient singulièrement l'accent national. En effet, sur treize épitaphes que l'on peut lire dans cette église, dix concernent des personnages de nationalité polonaise. Toutefois la tolérance est ici de bonne règle; car l'église de Saint-Claude est conséquente avec ses origines en donnant asile aux sépultures d'un groupe d'exilés.

IX.

LE DOMAINE ACTUEL DE SAINT-CLAUDE ET L'EMPLOI DE SES REVENUS.

En dehors de cette église et de ses dépendances immédiates, le domaine actuel de Saint-Claude comprend trois maisons à Rome, un cens foncier et des titres de la rente italienne. Le tout produit annuellement un revenu de 33,225 francs 35 centimes (3).

---

années auparavant, obtint l'autorisation de créer à Rome, dans l'église de Saint-Claude des Bourguignons, une congrégation qui fonctionne encore à Saint-Louis des Français. (Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XXVI, pp. 229-230; t. XLV, p. 236.)

(1) Moroni, *Indice generale*, t. II, p. 192.

(2) P. La Croix, *Mémoire*, p. 99.

(3) *Etat des recettes et des dépenses actuelles de Saint-Claude*, n° XIII de nos *Documents*.

Le budget de Saint-Claude a pour charges : le paiement des impôts qui sont très lourds en Italie ; les frais d'entretien des immeubles ; le service de 989 messes et des six dots fondées (1); une pension viagère à l'ancien recteur de Saint-Claude, qui est extrêmement âgé ; enfin le règlement des intérêts d'une somme de cent mille francs empruntée pour reconstruire l'une des maisons. Ces dépenses réunies se montent à 18,678 francs 41 centimes. Le budget de Saint-Claude se solde donc par un excédant annuel de recettes qui s'élève à 14,546 francs 94 centimes.

Cet excédant sert à amortir la dette de cent mille francs, à contribuer aux frais généraux d'administration, à distribuer des secours aux Français pauvres.

En admettant que l'on consacre 5,000 francs par an à amortir la dette de cent mille francs et que les ressources de Saint-Claude contribuent pour 3,000 francs aux frais annuels de l'administration des établissements français de Rome, il tombe chaque année de ce chef environ 6,600 francs dans la caisse des secours à distribuer aux nécessiteux se rattachant de près ou de loin à la France.

L'emploi de cet excédant est-il conforme aux sentiments de ceux qui avaient doté l'église et créé l'hôpital de Saint-Claude des Franc-Comtois ? L'histoire de ces institutions est là pour fournir une réponse absolument négative. En effet, les actes constitutifs de la confrérie et de l'hospice de Saint-Claude stipulent formellement que les nationaux de la Franche-Comté et les citoyens de la ville de Besançon seront seuls

(1) « Le revenu des *luoghi di Monte* a sensiblement diminué depuis longtemps. La Société a fait faillite une première fois, et puis les terrains rendaient fort peu à cause des inondations incessantes qui faisaient perdre la récolte. Il a donc fallu diminuer le chiffre des dots. Aujourd'hui les quatre dots *Siry* sont de 7 écus et $^1/_2$, soit 40 l. 31 chacune ; et les deux dots *Barbaro*, de 6 écus 18, soit 33 l. 21 chacune : ce qui forme en totalité la somme de 227 l. 66. » (Renseignement communiqué par l'Administration des établissements français à Rome ; lettre du 8 février 1881.)

admis à participer aux avantages des deux institutions. On peut affirmer d'ailleurs qu'aucun de ceux qui ont procuré ces avantages n'aurait été susceptible de la moindre intention charitable envers la généralité des Français.

Aujourd'hui que les pèlerins voyagent en chemin de fer et qu'il n'existe plus de colonie franc-comtoise à Rome, il ne saurait être cas de rétablir l'hôpital et de reconstituer la confrérie de Saint-Claude. Quelle destination légitime pourrait dès lors être donnée à la quotité disponible des revenus de ces anciens établissements? A cette question j'essaierai de fournir une réponse par voie d'analogie. L'administration des établissements français de Rome a la tutelle de deux fondations qui permettent aux conseils municipaux de Bastia et de Lille d'envoyer de jeunes artistes faire des études en Italie (1). La Franche-Comté ne possède aucune ressource de ce genre, et pourtant elle ne manque pas de sujets qui seraient aptes à en profiter. Avec les fonds disponibles de Saint-Claude, il y aurait de quoi créer trois pensions annuelles de 2,200 francs chacune, et dont le chiffre pourrait être porté plus haut à bref délai. Pourquoi les conseils généraux de nos trois départements comtois ne demanderaient-ils pas au gouvernement français de faire bénéficier leurs ressortissants d'un aussi précieux avantage? Ainsi pourrait renaître, dans un esprit de gratitude envers la France, la confrérie que nos pères avaient fondée à Rome pour mettre à l'abri des orages le culte des souvenirs nationaux de la Franche-Comté.

---

(1) *Fondation Sisco, de Bastia (Corse)*, et *Œuvre pie Wicar, de Lille (Nord)*, dans le *Mémoire* de P. La Croix, pp. 103-109.

DOCUMENTS

I

ITINERARIUM ROMANO-BISONTINUM.

(Copie de la main de Jules CHIFLET, à la Bibliothèque de Besançon.)

De Rome à la Turre de Bachana (1).
De la Turre de Bachana à Soutre (2).
De Soutre à Viterbe (3).
De Viterbe à Montefiascone (4).
De Montefiascone à Bulsenne (5).
De Bulsenne à Aquapendente (6).
De Aquapendente à la Paigle (7).
De la Paigle à Santo-Grico (8).
De Santo-Grico à Monterone (9).
De Monterone à Sienne (10).

---

(1) Baccano, bourg situé à 6 lieues au nord-ouest de Rome.
(2) Sutri, petite ville, sur le Pozzuolo, à 9 lieues au nord-ouest de Rome.
(3) Viterbe, ville située à 15 lieues au nord-ouest de Rome.
(4) Montefiascone, ville située à 18 lieues au nord-ouest de Rome.
(5) Bolsena, ville située à 21 lieues au nord-ouest de Rome.
(6) Acquapendente, ville des anciens Etats de l'Eglise.
(7) Gîte situé au passage de la Paglia, l'un des affluents du Tibre.
(8) San-Quirico, petite ville de Toscane.
(9) Monteroni-d'Arbia, bourg du district de Sienne.
(10) Sienne, capitale de l'ancienne république de ce nom.

De Sienne à Pontgibon (11).
De Pongibon à la Tavernelle (12).
De la Tavernelle à Florence (13).
De Florence au Pont in Sieve (14).
Du Pont à Florenzola (15).
De Florenzola à Starghelasino (16).
De Starghelasino à Planoro (17).
De Planoro à Bologne (18).
De Bologne à Modena (19).
De Modena à Reggio (20).
De Reggio à Parme (21).
De Parme à Borgo-San-Donino (22).
Dèz le Bourg-San-Donino à Florenzola (23).
De Florenzola à Plaisance (24).
De Plaisance à Lodi (25).
De Lodi à Marignan (26).
De Marignan à Milan (27).
De Milan à Nogenta (28).
De Nogenta à Novare (29).

---

(11) Poggibonsi, ville du district de Sienne.

(12) Barberino-di-Via-d'Esca, bourg de la Toscane, berceau de la famille des Barberini.

(13) Florence, l'Athènes des arts modernes.

(14) Pontassieve, bourg situé au confluent de l'Arno et du Sieve.

(15) Fiorenzuola, village situé dans l'Apennin.

(16) Scarga-l'Asino, village situé sur le versant oriental de l'Apennin.

(17) Pianoro, bourg du district de Bologne.

(18) Bologne, l'une des grandes villes de l'Italie.

(19) Modène, ancienne capitale du duché de ce nom.

(20) Reggio, seconde ville de l'ancien duché de Modène.

(21) Parme, ancienne capitale du duché de ce nom.

(22) Borgo-San-Donino, ville de l'ancien duché de Plaisance.

(23) Fiorenzuola, ville située entre Parme et Plaisance.

(24) Plaisance, ancienne capitale du duché de ce nom.

(25) Lodi, ville du Milanais.

(26) Malegnano, id.

(27) Milan, la capitale du Milanais.

(28) Magenta, bourg du Milanais.

(29) Novare, ville des anciens Etats sardes.

De Novare à Vercelle (30).
De Vercelle à Santia (31).
De Santia à Yvrée (32).
D'Yvrée à Bar (33).
De Bar à Sainct-Vincent (34).
De Sainct-Vincent à Aouste, ou Augusta (35).
De Aouste à Sainct-Remy (36).
De Sainct-Remy au Mont-St-Bernard (37).
Du Mont-St-Bernard au Bourg-St-Pierre (38).
Du Bourg-St-Pierre à Martigny (39).
De Martigny à Sainct-Mauris-en-Chablais (40).
De Sainct-Mauris à Villeneuve (41).
De Villeneuve à Vevay sur le lac de Lausanne (42).
De Vevay à Lausanne (43).
De Lausanne à Joigne (44).
De Joigne à Usie (45).
D'Usie à Vuillafans (46).
De Vuillafans à Besançon.

---

(30) Verceil, ville des anciens Etats sardes.
(31) Santia, id.
(32) Ivrée, id.
(33) Bard, village de la vallée d'Aoste.
(34) Saint-Vincent, bourg de la même vallée.
(35) Aoste. l'ancienne *Augusta Prætoria*.
(36) Saint-Remy, village situé au pied du Grand-Saint-Bernard.
(37) Célèbre hospice situé à 2581 mètres au-dessus du niveau de la mer.
(38) Saint-Pierre, village du Val d'Entremont.
(39) Martigny, petite ville du Bas-Valais.
(40) Saint-Maurice, siège de la célèbre abbaye d'Agaune.
(41) Villeneuve, village situé à la pointe orientale du Léman.
(42) Vevey, bourg sur le bord du lac Léman.
(43) Lausanne, ancienne ville épiscopale, devenue la capitale du pays de Vaud.
(44) Jougne, bourg du département du Doubs, qui commande l'un des principaux passages ouverts du côté de la France à travers les Alpes.
(45) Nom d'une seigneurie de la région de Pontarlier, qui comprenait les quatre villages de Sombacourt, Bians, Goux et Evillers.
(46) Vuillafans, bourg de la vallée de la Loue.

II

PROCÈS-VERBAL DE L'ORGANISATION EN CONFRÉRIE DU GROUPE NATIONAL DES FRANC-COMTOIS A ROME.

(1650, 29 août.)

(Archives de Saint-Claude des Bourguignons : registre 47.)

« Ad majorem sanctissime et individue Trinitatis, Patris et Filii ac Spiritus-Sancti, gloriam; ac beate Marie semper Virginis, necnon sanctorum Andree apostoli et Claudii archiepiscopi Bisuntini, Comitatus Burgundie tutelarium et patronorum, honorem et reverentiam. Amen.

» Divino Dei omnipotentis, Patris et Filii ac Spiritus-Sancti, implorato presidio, hodie vigesima nona mensis augusti anni sanctissimi Jubilei millesimi sexcentesimi quinquagesimi, ac festivitas decolationis sancti Joannis-Baptiste precursoris a sancta Matre Ecclesia catholica et apostolica ac romana solemni ritu celebrata, auxilio ejusdem gloriosissime Virginis Marie ac eorumdem sanctorum Andree et Claudii meritis suffragantibus, sub sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Innocentii divina Providentia Pape Decimi beneplacito, sive ejus illustrissimi et reverendissimi domini Vicesgerentis licentia a DD. Joanne Menecard, canonico secularis ac collegiate ecclesie Sancti-Mauritii oppidi Salinarum, Bisuntine diocesis, ac Joanne Bonnet, presbitero dicti oppidi, ac Hippolyto Collot, J. U. D., clerico oppidi Polignei, dicte diocesis, romanam curiam sequente, petita et per eos obtenta, regnante serenissimo principe Philippo Quarto, Hispaniarum Indiarumque Rege Catholico ac Comitatus Burgundie Comite, multis ex eodem Comitatu Burgundie originem trahentibus devotionis zelo ductis satagentibus, Burgundiones ex predicto Comitatu ipsius Burgundie duntaxat originem trahentes infrascripti, in ecclesia ejusdem beate Marie *Purificationis* nuncupate *Nationis Transalpinorum de Urbe* con-

gregati, ad ejusdem Dei omnipotentis laudem et gloriam Urbisque predicte decorem et pauperum Burgundorum subventionem unam inter se dumtaxat societatem, cujus particulares pietatis et misericordie opera indesinenter exerceant, sub eodem sanctissimi domini nostri Pape beneplacito, constituere, ac deinde, favente Domino, devotorum sociorum piis largitionibus et eleemosinis, ecclesiam in qua divina officia per idoneos sacerdotes ab eminentissimo Cardinali Summi Pontificis pro tempore existentis dicte Urbis Vicario approbandos, ad nutum societatis sic constituende ponendos et amovendos, ac denique, crescentibus piorum sociorum aliorumque benefactorum largitionibus et eleemosinis predictis, hospitale in quo pauperes Burgundi-Comitatenses dumtaxat ne per Urbem vagentur recipi debeant construere deliberarunt. Quamquidem laudabilem ac piam deliberationem ad actum quamprimum reduci cupientes, iidem Burgundiones, et precipue infrascripti, videlicet : Perillustris D. Ignatius de Broissia, prior de Vaul; R. D. Joannes Menecard, canonicus supradictus; D. Hippolytus Collot, supradictus; R. D. Simon Bressan, presbiter; R. D. Joannes Bonnet, supradictus; D. Joannes-Baptista Linglois; R. D. Nicolaus Maillet, decanus; R. D. Jacobus-Ludovicus Mairot, prior des Bouchoux; R. D. Claudius Fatelay, presbiter; R. D. Henricus Othenin, canonicus Bisuntinus; D. Habraamus Bondonatus; D. Petrus Froissard de Broissia; D. Joannes Froissard de Broissia; D. Claudius Osanne; D. Stephanus Siri; D. Quintinus Griffonius; D. Petrus Richard; D. Claudius Villains; D. Petrus Cuinet; D. Claudius-Antonius Colette; D. Albertus Barberet; D. Hugo Garnier; D. Federicus Geliot; D. Philibertus du Mont; D. Antonius Poulanchet; D. Claudius Tisserand; D. Joannes-Baptista de Salins; D. Petrus Simonnot; D. Petrus Villains; D. Christophorus Rouget; D. Joannes-Ludovicus Bido; D. Claudius-Renatus de Goux; D. Claudius-Antonius Reud; D. Joannes Miget; D. Simon Tisserand; D. Claudius Genero; D. Franciscus-Humbertus

Bejamain; D. Petrus Magnin; D. Anatolius Perron; D. Claudius Masson; D. Desiderius Quetot; D. Franciscus de Bourgongne; D. Franciscus Logre; D. Joannes-Carolus Daillo; D. Federicus Joliot; D. Franciscus Griset; D. Philippus Ballet; D. Nicolaus Costa; qui sic ita congregati infrascripta mature discutierunt, vigore tamen sumpte licentie, cujus tenor talis est, videlicet a tergo :

« *Illustrissimo et Reverendissimo Domino domino Vicegerenti,*
» pro universitate Nationis Burgundorum-Sequanorum seu
» Comitatus Burgundie dumtaxat incolarum, universitas que
» currenti anno sanctissimi Jubilei Rome degit, non tam ex-
» terarum nationum æmula quam studio pietatis et religionis
» fervida, dum firma auspicia optate congregationis nationalis
» de licentia Sanctissimi in Urbe procurare meditatur, Illus-
» trissime Dominationi Vestre supplicat quatenus libere ac
» de suo consensu nonnullas super his congregationes habere
» possit, in quibus communibus conciliis et singulorum votis
» matura deliberatione stabiliat quibus modis quamque Sanc-
» tissimi acceptis pia et justa desideria consequi possit. Hac
» vero gratia ab Illustrissima Dominatione Vestra prestola-
» bunda, Deum Opt. Max. pro ejusdem incolumitate depre-
» catur. » — « Conceditur in Ecclesia B. M. V. *Purificationis*
» *Ultramontanorum*, de consensu tamen rectoris et deputa-
» toris illius societatis, per duos menses, ac ab hac die 19 au-
» gusti 1650. A Rivaldus, V. Gs. » — « Prorogatur ad alios
» duos menses ut supra, etiam in Ecclesia Sancti-Ivonis, hac
» die 31 octobris. A. Rivaldus, V. Gs. »

» *Primo* quod, pro recipiendis votis super rebus in dicta congregatione discutiendis, quendam deputatum, uti officialem, quasi *consecretarium* nuncupatum fore facturum, eumque dicti domini nationales congregati videlicet dominum Hippolytum Collot publice eligerunt.

» *Secundo*, posthabitis circa premissa multis ac maturis colloquiis, iidem domini nationales congregati decreverunt ex presentibus quatuor esse eligendos qui *deputati* vocarentur, qui

tamen nomen fundatorum pii operis hujusmodi sibi minime arrogarent; quique insimul, una cum assistentia et presentia dicti consecretarii, accitis etiam tribus vel quatuor aut pluribus nationalibus, ad eorum beneplacitum statuerent quid melius super premissis esset faciendum, idque ab ipsis deputatis in proxima generali congregatione referendum foret. Unde, receptis per dominum Hippolytum COLLOT ab uno quoque suprascriptorum nationalium votis, inter ceteros electi fuerunt, videlicet :

» R. D. Joannes MENECARD supradictus, cum votis 33, et sic primus deputatus acclamatus;

» R. D. Henricus OTHENIN, cum votis 26, et sic secundus deputatus ;

» D. Stephanus SIRI, cum votis 24, et sic tertius;

» D. Quintinus GRIFFONIUS, cum votis 23, et sic quartus.

» Hisque peractis, Deoque Opt. Max. debitis gratiis redditis, domini nationales in pace abiere.

» *Ego Hippolytus* COLLOT, *tanquam secretarius deputatus.* »

III

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX OFFICIERS DE LA CONFRÉRIE DE SAINT-CLAUDE.

(1652-1793.)

1652. *Recteurs*, Henri OTHENIN, chanoine de Besançon, et Quentin GRIFFON.
Trésorier, Etienne SIRE. *Secrétaire*, Pierre RICHARD (1).

(1) Les recteurs étaient généralement renouvelés tous les ans ; mais le trésorier et le secrétaire étaient fréquemment continués dans leurs charges. Quand nous ne les mentionnons pas en même temps que les recteurs, il y a lieu de comprendre que ceux précédemment inscrits n'avaient pas été changés.

1653. *Recteurs,* Quentin GRIFFON et Etienne SIRE.
Trésorier, Jean-Louis BIDAU. *Secrétaire,* Hippolyte COLLOT, docteur ès droits et attaché à la cour de Rome.

1654. *Recteurs,* Abraham BONDONA, écrivain apostolique, et François HENRY.

1655-58. *Recteurs,* Jean-Louis BIDAU et Alexandre DU BOIS.
Trésorier, Claude FATELAY, prêtre.

1659. *Recteurs,* Thiébaud VOISSART, docteur ès droits, attaché à la cour de Rome, et Abraham BONDONA.

1660-61. *Recteurs,* Etienne SIRE et Quentin GRIFFON.
Trésorier, Nicolas COSTE.

1662. *Recteurs,* Jean BOUCHET et Thiébaud VOISSART.
Trésorier, Jean BONNET, prêtre.

1663. *Recteurs,* Jean-Ignace FROISSARD DE BROISSIA, chanoine-trésorier du chapitre métropolitain de Besançon, et Hippolyte COLLOT.
Trésorier, Jacques MARGUET. *Secrétaire,* Quentin GRIFFON.

1664. *Recteurs,* Thiébaud VOISSART et Claude FATELAY.

1665. *Recteurs,* Claude FATELAY et Claude CHAPUISET.

1666. *Recteurs,* Claude CHAPUISET et Nicolas COSTE.

1667. *Recteurs,* Nicolas COSTE et Etienne MARCHANDET.

1668. *Recteurs,* Quentin GRIFFON et Claude FATELAY.
Secrétaire, Jean BONNET.

1669. *Recteurs,* Claude CHAPUISET et Quentin GRIFFON.

1670. *Recteurs,* Claude-François LOUVET, d'Arbois, docteur ès droits et écrivain apostolique, et Nicolas COSTE.
Trésorier, Nicolas LUC. *Secrétaire,* Etienne SAILLARD.

1671. *Recteurs*, Quentin Griffon et Claude Fatelay.
Trésorier, Jacques Marguet.

1672. *Recteurs*, Quentin Griffon et Claude-François Louvet.
Trésorier, Claude Chapuiset. *Secrétaire*, Anatoile Panier.

1673. *Recteurs*, Claude-François Louvet et Claude Chapuiset.
Trésorier, Quentin Griffon.

1674. *Recteurs*, Claude Chapuiset et Quentin Griffon.
Trésorier, Jacques Marguet. *Secrétaire*, Jacques-Antoine Redoutey, citoyen de Besançon, notaire apostolique.

1675. *Recteurs*, Quentin Griffon et Jean Bole, prêtre.

1676. *Recteurs*, Jean Bole et Henri Lambert, tous deux prêtres.
Trésorier, Claude Chapuiset.

1677. *Recteurs*, Jean-Claude-Joseph Froissard de Broissia, seigneur de Montagna, et Anatoile Panier.

1678. *Recteurs*, Anatoile Panier et Claude Chapuiset.
Trésorier, Jacques Marguet.

1679. *Recteurs*, Quentin Griffon et Didier Quetod, argentier.
Trésorier, Nicolas Clerc.

1680. *Recteurs*, Didier Quetod et Claude Chapuiset.
Secrétaire, Claude-Etienne Perroux.

1681. *Recteurs*, Claude Chapuiset et Vincent Maupré.
Secrétaire, Guillaume Micaud.

1682. *Recteurs*, Vincent Maupré et Jean-Baptiste Sirguey.

1683. *Recteurs*, Jean-Baptiste Sirguey et Nicolas Clerc.
Trésorier, Vincent Maupré.

1684. *Recteurs*, Nicolas Clerc et Jean Bole, prêtre.

1685. *Recteurs*, Jean Bole et Guillaume Micaud.
Secrétaire, Etienne Colombot.

1686. *Recteurs*, Guillaume Micaud et Claude Chapuiset.

1687. *Recteurs*, Claude Chapuiset et Poncet Vermot.
Trésorier, Nicolas Clerc.

1688. *Recteurs*, Poncet Vermot et Georges Marmier.

1689. *Recteurs*, Georges Marmier et François Varéchon.

1690. *Recteurs*, François Varéchon et Poncet Vermot.

1691. *Recteurs*, François Varéchon et Georges Marmier.

1692-1693. *Recteurs*, Georges Marmier et Ignace Fatelay.

1694-1695. *Recteurs*, Ignace Fatelay et le prieur Claude Beuque.

1696. *Recteurs*, Claude Beuque et François Varéchon.
Trésorier, Georges Marmier.

1697. *Recteurs*, François Varéchon et Poncet Vermot.

1698. *Recteurs*, Poncet Vermot et Pierre-Etienne Monnot, sculpteur.
Trésorier, Claude Beuque.

1699. *Recteurs*, Pierre-Etienne Monnot et Nicolas Clerc.

1700. *Recteurs*, Nicolas Clerc et Poncet Vermot.

1701. *Recteurs*, Poncet Vermot et Jean-Baptiste Deschard.

1702. *Recteurs*, Jean-Baptiste Deschard et Nicolas Clerc.

1703. *Recteurs*, Nicolas Clerc et Jean-Baptiste Briot.

1704. *Recteurs*, Jean-Baptiste Briot et Pierre-Etienne Monnot.

1705-06. *Recteurs*, Pierre-Etienne MONNOT et Poncet VERMOT.
Secrétaire, François VARÉCHON.

1707. *Recteurs*, Poncet VERMOT et Noël MILLET.
Secrétaire, Ignace FATELAY.

1708. *Recteurs*, Noël MILLET et Nicolas CLERC.

1709. *Recteurs*, Nicolas CLERC et Claude THIÉBAUD, ce dernier remplacé bientôt, sur sa demande, par Jean-Baptiste BRIOT.

1710. *Recteurs*, Jean-Baptiste BRIOT et Pierre-Etienne MONNOT.

1711. *Recteurs*, Pierre-Etienne MONNOT et Jean-François LOMBARD.

1712-1715. *Recteurs*, Jean-François LOMBARD et François VARÉCHON.

1716. *Recteurs*, François VARÉCHON et le prieur Claude BEUQUE.
Trésorier, Jean-Baptiste BRIOT.

1717. *Recteurs*, Claude BEUQUE (mort dans l'année, remplacé par Nicolas CLERC) et Philippe ROLLET.
Trésorier, Jean-François LOMBARD.

1718. *Recteurs*, Nicolas CLERC et Ignace FATELAY.
Secrétaire, Joseph BRIOT, de Belleherbe (plus tard préfet de la Daterie apostolique).

1719. *Recteurs*, Ignace FATELAY et Marc JOUSSERANDOT.
Trésorier, Jean-Ange VUITENEY.

1720. *Recteurs*, Marc JOUSSERANDOT et Jean-Baptiste DESCHARD.
Secrétaire, Jacques DESCHARD.

1721. *Recteurs*, Jean-Baptiste DESCHARD et Jean-François LOMBARD.

1722. *Recteurs*, Jean-François LOMBARD et Joseph BRIOT. *Trésorier*, Jean BAUDOT. *Secrétaire*, Ignace FATELAY.

1723. *Recteurs*, Joseph BRIOT et Jean-Ange VUITENEY. *Trésorier*, Pierre MAUGAIN. *Secrétaire*, Jean-Claude LOMBARD.

1724. *Recteurs*, Jean-Ange VUITENEY et Marc JOUSSERANDOT. *Trésorier*, Joseph BRIOT. *Secrétaire*, Claude-Simon LANCRENON, de Lods.

1725-26. *Recteurs*, Marc JOUSSERANDOT et Jean BAUDOT. *Trésorier*, Jacques PAQUET. *Secrétaire*, Jean-Claude LOMBARD.

1727. *Recteurs*, Jean BAUDOT et Jacques DESCHARD. *Secrétaire*, Claude-Simon LANCRENON.

1728. *Recteurs*, Jacques DESCHARD et Joseph BRIOT. *Trésorier*, Jean BAUDOT.

1729. *Recteurs*, Joseph BRIOT et François DURAND.

1730. *Recteurs*, Joseph BRIOT (sur renonciation de François DURAND) et Philippe JEANNIN. *Secrétaire*, Hilaire RENAUD.

1731. *Recteurs*, Philippe JEANNIN et Marc JOUSSERANDOT. *Secrétaire*, Claude-Simon LANCRENON.

1732. *Recteurs*, Marc JOUSSERANDOT et Jean-Baptiste CLAUDET, prêtre.

1733. *Recteurs*, Jean-Baptiste CLAUDET et Hilaire RENAUD. *Trésorier*, Marc JOUSSERANDOT. *Secrétaire*, Jean-Baptiste VARÉCHON.

1734. *Recteurs*, Hilaire Renaud et Noël Roy.
Trésorier, Pierre Maugain. *Secrétaire*, Claude-Simon Lancrenon.

1735. *Recteurs*, Noël Roy et Joseph Briot.
Secrétaire, Hilaire Renaud.

1736. *Recteurs*, Joseph Briot et Philippe Jeannin.

1737. *Recteurs*, Philippe Jeannin et Marc Jousserandot.
Secrétaire, Claude-Simon Lancrenon.

1738. *Recteurs*, Marc Jousserandot et Pierre Deschard.
Trésorier, Philippe Jeannin.

1739-1741. *Recteurs*, Pierre Deschabd et Hilaire Renaud.
Trésorier, Marc Jousserandot.

1742. *Recteurs*, Marc Jousserandot et François Barthelet.
Trésorier, Joseph Briot. *Secrétaire*, Hilaire Renaud.

1743. *Recteurs*, François Barthelet et Noël Roy.

1744. *Recteurs*, Noël Roy et Claude-Simon Lancrenon.

1745. *Recteurs*, Claude-Simon Lancrenon et Philippe Jeannin.

1746. *Recteurs*, Philippe Jeannin et Claude-Etienne Bouvot.

1747. *Recteurs*, Claude-Etienne Bouvot et Pierre Deschard.

1748. *Recteurs*, Pierre Deschard et Jean-Baptiste Perrin, prêtre.

1749. *Recteurs*, Jean-Baptiste Perrin et François Barthelet.
Secrétaire, Antoine Melin, prêtre.

1750. *Recteurs*, François Barthelet et Jean-Baptiste Claudet, prêtre.

1751-1752. *Recteurs*, Jean-Baptiste Claudet et Hilaire Renaud.

1753. *Recteurs*, Hilaire Renaud et Claude-Etienne Bouvot.

1754. *Recteurs*, Claude-Etienne Bouvot et Jacques Lanchy.

1755. *Recteurs*, Jacques Lanchy et Claude-Simon Lancrenon.

1756-1760. *Recteurs*, Jean-Baptiste Claudet (par suite du décès de Lancrenon) et Pierre Deschard.

1761-1762. *Recteurs*, Pierre Deschard et Jean-Pierre Briot. *Trésorier*, Pierre Deschard.

1763-1764. *Recteurs*, Jean-Pierre Briot et Hilaire Renaud. *Trésorier*, Jean-Pierre Briot.

1765-66. *Recteurs*, Hilaire Renaud et Joseph Aymonin, prêtre. *Trésorier*, François Silvan, de Dole.

1767. *Recteurs*, Joseph Aymonin et François Silvan.

1768. *Recteurs*, François Silvan et Claude Bordeau.

1769. *Recteurs*, Claude Bordeau et Jean-Ignace Lombard, de Bouverans.
Secrétaire, Antoine Grandjacquet, sculpteur.

. . . .

1771. *Trésorier*, Jean-Ignace Lombard. *Secrétaire*, Hilaire Renaud.

. . . .

1784. *Recteurs*, Jean-Antoine Besançon et Jean Lanchy.

1785. *Recteurs*, Jean Lanchy et Charles Lombard.

1786. *Recteurs*, Charles Lombard et Jean Barbaud.

. . . .

1793. Antoine Grandjacquet et François Morel, députés de l'église de Saint-Claude des Bourguignons.

IV

INDICATIONS BIOGRAPHIQUES RELATIVES A QUELQUES-UNS DES MEMBRES DE LA CONFRÉRIE DE SAINT-CLAUDE.

(1650-1800.)

1650 (1). — Jean-Ignace FROISSARD DE BROISSIA, prieur de Vaux, Fay et Laval, abbé commendataire de Cherlieu en Franche-Comté, chanoine et grand-chantre du chapitre métropolitain de Besançon, camérier du pape Innocent XI, mort le 19 mai 1694. Par son testament du 10 mars 1689, « il donna une partie de ses biens pour servir à la fondation, dans la ville de Dole, d'un séminaire ou collège semblable au collège Salviati, à Rome, dans lequel seraient élevés dix-huit jeunes petits garçons orphelins de père et de mère, nés en légitime mariage et baptisés au comté de Bourgogne. » (ROUSSET, *Dictionnaire des communes du Jura,* t. II, pag. 588.) Le 1er juillet 1668, la confrérie de Saint-Claude constatait qu'il avait quitté Rome, et le 23 novembre 1670, elle le savait pourvu, en qualité de commendataire, de l'abbaye de Cherlieu, en Franche-Comté, et occupé de régulariser l'administration de cet important bénéfice. Six mois après l'annexion de la Franche-Comté à la France, il repartait pour Rome et, à ce propos, faisait envers la municipalité de Besançon une gracieuse démarche qui est ainsi relatée dans les délibérations communales : « Du mardy 6 novembre 1674. — *Compliments.* — M. DE BROISSIA, abbé de Cherlieu et grand-

(1) La date ainsi mise en vedette indique l'année dans laquelle le nom du personnage dont il s'agit a figuré, pour la première fois ou pour l'unique fois, sur les procès-verbaux des réunions de la confrérie de Saint-Claude.

chantre de l'insigne chapitre, ayant visité M. le président pour faire compliment à Messieurs et leur faire sçavoir qu'il s'en va à Rome où il leur a offert ses services, Messieurs ont commis le sieur avocat fiscal pour l'en aller remercier et luy souhaitter bon voyage. »

1650. — Jean Menecard, chanoine de Saint-Maurice de Salins. C'est à cet ecclésiastique que se rapporte l'extrait suivant des comptes de la ville de Salins : « Un mandement de vingt francs fut délivré, le 10 février 1628, « à messire Jehan Menecard, prestre, pour les frais » particuliers faits en la salle des Cordeliers, pour la » représentation de la mort tragique de Crispe, fils de » Constantin-le-Grand. » (Rousset, *Dictionn.*, t. VI, p. 427.) Jean Menecard mourut vers 1660, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon.

1650. — Jean-Baptiste Linglois, d'une famille noble de Besançon qui a fourni un savant jurisconsulte et deux poètes latins, faisait alors à Rome ses études de jurisprudence et y fut reçu docteur ès droits : sur la présentation de son diplôme, la municipalité de Besançon l'admit au nombre des avocats, le 12 février 1657.

1650. — Etienne Sire (les documents italiens l'appellent *Siri* ou *Siry*) avait un père nommé Jacques et était originaire de la portion de la Franche-Comté qui appartenait au diocèse de Langres (1). Son testament, reçu par le notaire Abenantes, le 14 janvier 1663, est actuellement dans les minutes du notaire Pomponi. Il y déclarait vouloir être inhumé dans l'église de *San-Lorenzo in*

(1) Cette partie de la Franche-Comté qui relevait du diocèse de Langres est représentée aujourd'hui par le morceau de l'arrondissement de Gray qui est sur la rive droite de la Saône. Un homonyme du principal fondateur des dots de Saint-Claude, Colombet *Syre*, « originel de Gray, » fut reçu citoyen de Besançon le 8 novembre 1674.

Lucina (1). Il léguait à Saint-Claude des Bourguignons 6000 écus (l'écu romain valant 5 fr. 37 centimes), dont 1000 pour achever le maître-autel de l'église et 500 pour acheter six chandeliers et une croix à placer sur ledit autel. Le reste devait être employé à acquérir des *luoghi di Monte* (2), avec le revenu desquels on ferait célébrer une messe quotidienne pour lui et pour son épouse, et l'on distribuerait, le jour de la saint Claude, quatre dots de vingt écus chacune, plus cinq écus pour le trousseau (3), à des jeunes filles pauvres, nées en Franche-Comté ou issues de parents appartenant à cette province. La veuve d'Etienne Sire, usufruitière de cette succession, est appelée dans les actes italiens *Maddalena Tavanetti :* elle était née à Rome d'un père originaire de la Franche-Comté et dont le nom devait être *Tevenet;* elle mourut le 21 mars 1688, et ce fut seulement à partir de cette année que la distribution des dots eut lieu dans l'église comtoise de Rome.

---

(1) Il y fut inhumé, en effet, et sa veuve également, vingt-cinq ans après, ainsi qu'en témoignent les actes suivants, qui ont été obligeamment extraits à mon intention du *Liber mortuorum* de San-Lorenzo in Lucina, par M. le curé Raffaello De-Caris.

Fol. 122. — « A di 28 marzo 1663. — Il signore Stefano Siliri (*sic*), della Borgogna della Contea, figlio del *quondam* Giovanni Borgognone, marito della signora Maddalena Tavanetti, Romana, di anni 70, morì nella communione di S. M. C., a strada Ferrantina, dopo aver ricevuto tutti li santissimi Sagramenti e la raccomandazione dell' anima, fu sepolto in questa nostra chiesa. »

Fol. 155. — « A di 21 marzo 1688. — Maddalena Tavanetti, Romana, in età di anni 84, figl. del *quondam* Nicolo Borgognone, vedova del *quondam* Stefano Siri, Borgognone, morì nella communione della S. M. C., nella casa Ferrantina, ricevè tutti li santissimi Sacramenti, e fu sepolta in questa nostra chiesa. »

(2) Les *luoghi di Monte, lieux de Mont*, étaient des actions de sociétés immobilières.

(3) Ces dots furent, dès le début, réduites à seize écus et 15 baïoques, c'est-à-dire à environ 85 livres : aujourd'hui elles ne sont plus que de 7 écus et demi, ou 40 livres 31 centimes chacune.

1650. — Jacques-Louis MAIROT, de Baume, prieur des Bouchoux, depuis 1638.

1650. — Henri OTHENIN, de Vesoul, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, était déjà à Rome en 1639. Il était occupé, en 1650, à y défendre les droits qu'il prétendait avoir sur les prieurés de Saint-Marcel et de Vaucluse, contre les prétentions rivales de Marin Boyvin, fils du célèbre président du Parlement de Dole. En même temps qu'il coopérait à la création de la confrérie comtoise, le chanoine Othenin publiait, sous le voile de l'anonyme, un pamphlet en langue latine, que le Parlement jugea « rempli d'invectives injurieuses et calomnies atroces, non seulement contre des personnes de haute intégrité et de grand mérite, mais encore contre les ordonnances du pays faites par S. M. » En conséquence ce libelle, déclaré « diffamatoire, calomnieux, impie et pernicieux au public, » fut « mis ès mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être par lui brûlé sur un échafaud au milieu des halles dudit Dole, au premier jour de marché » : ce qui fut exécuté au mois de juin 1657 (*Documents inédits sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. VI, pp. 544-548). L'un des personnages attaqués dans ce pamphlet était Jean-Simon Froissard de Broissia, ancien procureur général, père de l'un de ceux qui travaillaient avec le chanoine Othenin à l'organisation en confrérie du groupe national des Comtois à Rome.

1650. — Claude-Antoine REUD, d'une ancienne famille de Besançon, devint chanoine du chapitre métropolitain en 1667, et mourut le 8 novembre 1683.

1650. — Jean MIGET, de Pontarlier, « chanoine de Saint-Jean de Besançon, prieur de Jussey et de la Loye, étant allé à Rome, y passa pour un grand canoniste, fut fait

chanoine de Sainte-Marie-Majeure et y devint avocat consistorial. En cette qualité, il travailla à la canonisation de saint François de Sales. On croit qu'il a donné pendant son séjour à Rome des ouvrages de sa jurisprudence. » (Droz, *Histoire de Pontarlier*, p. 111.)

1650. — Jean Bésard. Serait-ce le fameux luthiste de Besançon, qui avait fait à Rome son éducation musicale et s'était acquis en Allemagne une grande célébrité ? A partir de l'année 1617, nous avions perdu sa trace : l'aurions-nous retrouvée, en 1650, dans le second des procès-verbaux de la confrérie comtoise de Rome ? (Voir ma *Note sur Jean-Baptiste Bésard, de Besançon, célèbre luthiste,* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* 5e série, t. I, 1877, pp. 25-32.)

1650. — Nicolas Jodimet, d'une famille de Besançon dont le nom s'écrivait indifféremment *Godimel*, *Goudimel*, *Jodimel* et *Jodimey*, et qui vivait, durant le xvie siècle, des métiers de boulanger et de fournier. A cette famille appartenait le compositeur Claude Goudimel, qui ouvrit à Rome, de 1540 à 1550, la première école de musique populaire et eut pour disciple Palestrina (Voir mes notices sur *Claude Goudimel* et *Guillaume du Fay*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. X, 1875 ; 5e série, t. III, 1878 ; 5e série, t. IV, 1879.)

1655. — Jean Chassignet, devenu chanoine du chapitre métropolitain de Besançon en 1667, mort le 17 juin 1680, appartenait à une famille de Besançon qui a laissé des souvenirs honorables. Jean-Baptiste Chassignet, contemporain de Malherbe, devina comme lui la véritable forme du vers français et publia, de 1594 à 1613, trois volumes de poésies. (A. Castan, *Besançon et ses environs*, pp. 288-289.)

1661. — Jean-Baptiste Boisot, de Besançon, alors âgé de vingt-trois ans, faisait son premier voyage d'études en Italie, auquel il consacra trois années. « Etant à Rome, dit Moréri, il y acquit la protection du cardinal Azzolini, qui le présenta à la reine Christine de Suède et qui voulut même l'attacher auprès de cette princesse, dans le dessein de le pousser aux importants emplois de la prélature. ... Il partit de Rome, après avoir obtenu du pape, à la recommandation de la reine et du cardinal dont on vient de parler, les prieurés de la Loye et de Grande-Cour, situés en Franche-Comté, où il retourna après avoir parcouru l'Allemagne. » L'abbé Boisot commençait dès lors à former cette bibliothèque qu'il légua en 1694 à sa ville natale, pour qu'elle devînt un dépôt public. (H. Tivier, *L'abbé Boisot*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IX, 1875; A. Castan, *Besançon et ses environs*, 1880, pp. 331-338.)

1661. — Claude Girod, de Noseroy, docteur ès droits, avait brillamment concouru, le 10 décembre 1668, pour la place de professeur en droit canon à l'Université que Besançon essayait alors de créer. La municipalité de cette ville, par délibération du 13 novembre 1669, l'admit gratuitement au nombre des citoyens.

1661. — Claude-François Coillot, de Poligny, obtint à Rome le grade de docteur ès droits et revint en Franche-Comté. Son frère et lui furent au nombre de ceux qui défendirent vaillamment Besançon, en 1674, durant ce siège que commandait le roi de France et dont Vauban dirigeait les attaques. La municipalité de Besançon, par délibération du 13 septembre 1674, leur en décerna un témoignage qui est ainsi conçu : « Les sieurs Claude-François Coillot, docteur ès droits, et

Jean-Charle Coillot, alphère (1), de Poligny, frères, ont été admis gratuitement au nombre des citoyens et presté le serment requis, en considération des services par eulx rendus à la cité (où ils se trouvèrent engagés pendant le siège en hommes de cœur et d'honneur), et particulièrement par ledit Jean-Charle qui receut un coup de mousquet au coude à l'attaque de la contrescarpe d'Arènes, dont il reste estropié. » Claude-François Coillot, réinstallé à Poligny, fut maire de cette ville pour l'année 1684. (Chevalier, *Hist. de Poligny*, t. II, p. 335.)

1662. — Hiacynthe de Lassau, l'un des bienfaiteurs de l'église de Saint-Claude, est indiqué, dans les délibérations de la confrérie, comme originaire de *Molard* en Franche-Comté. C'est évidemment *Molay* qu'il faut lire : en effet la terre de ce nom, située dans la Haute-Saône, fut possédée aux xve, xvie et xviie siècles, par une famille de Lassau, venue du Dauphiné et alliée à plusieurs familles de l'aristocratie comtoise. (L. Suchaux, *Dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. II, p. 72.)

1668. — Pierre Alviset, fils d'un notaire de Besançon, avait été témoin dans cette ville d'un duel ayant occasionné la mort d'un homme. Sur une requête que présenta son père, la municipalité, par délibération du 30 juin 1667, le renvoya de la poursuite exercée contre lui, le condamnant seulement à deux amendes de 60 sous chacune, tant pour port d'armes indues que pour tapage nocturne. A la suite de cette escapade, il partit pour Rome et fut présent aux assemblées des confrères de Saint-Claude depuis le 8 avril 1660 jusqu'au 23 juin 1675.

(1) Alphère, mot emprunté à la langue espagnole, signifiait *porte-étendard*.

1670. — Joseph Baudot. Serait-ce le peintre Joseph-Etienne Baudot, né à Moncey, reçu citoyen de Besançon le 2 août 1659 et mort dans cette ville le 4 mai 1684? (*Besançon et ses environs*, p. 140.)

1671. — Nicolas Langrognet, de Vesoul, fut maire de cette ville en 1683, 1692 et 1699. (Suchaux, *Galerie nobiliaire*, t. I, p. 324.) Ayant obtenu une place de conseiller au Parlement de Franche-Comté, il fut reçu citoyen de Besançon le 5 mars 1712, par une délibération ainsi conçue : « Messire Nicolas Langrognet, de Vesoul, conseiller au Parlement, ayant fait prier Messieurs du Magistrat, par M. le Maire, de le recevoir au nombre des citoyens de cette cité, ils luy ont accordé sa demande et ont ordonné au secrétaire de luy en expédier des lettres. »

1672. — Claude Barberot, dans son testament reçu par le notaire Belletti, le 11 août 1672, est appelé *Barbaro*, fils de Jean, et indiqué comme originaire de *Sarzè*, diocèse de Besançon. *Sarzè* est indubitablement la transformation italienne du nom de lieu franc-comtois *Chargey*. Mais il existe en Franche-Comté deux villages ainsi dénommés : Chargey-lez-Autrey et Chargey-lez-Port. Or, la localité dont Barberot était issu appartenant au diocèse de Besançon, ce ne pouvait être Chargey-lez-Autrey, qui se trouve dans la portion comtoise de l'ancien diocèse de Langres : il s'agit donc de Chargey-lez-Port. Claude Barberot léguait à la confrérie de Saint-Claude 14 1/2 *luoghi di Monte*, dont le revenu devait servir à donner annuellement deux dots (1) à des jeunes filles pauvres de la colonie comtoise. La con-

(1) Ces dots, qui étaient originairement de 13 écus et 15 baïoques, c'est-à-dire d'environ 69 francs chacune, se trouvent aujourd'hui réduites à 6 écus 18 baïoques, ou 33 livres 21 centimes chacune.

frérie ne fut mise en possession de cette libéralité qu'après la mort de la veuve du testateur Jeanne Jacquet (*Giovanna Giacchè*), survenue au mois de décembre 1687. Le testament de Claude Barberot existe à Rome dans l'*Archivio di Stato.*

1677. — Jean-Claude-Joseph Froissard de Broissia, seigneur de Montagna, devenu chevalier d'honneur au Parlement de Franche-Comté et chevalier de Saint-Georges, créé marquis de Broissia par lettres-patentes du mois d'octobre 1691, mort à Neublans en 1750. « Sa charité pour les malades, dit le bénédictin D. Payen, l'a fait auteur d'un traité sur la peste et d'un recueil de remèdes pour plusieurs maladies. Il a encore composé un livre de prières, qui est le fruit et la preuve de sa piété. » (*Bibl. séquanoise*, ms. de la Bibl. de Besançon.)

1678. — Charles-Jean-Baptiste de Loisy, reçu maître-orfèvre à Besançon le 24 avril 1680, appartenait à la famille bisontine qui, pendant le XVIIe siècle, fournit à la ville une série non interrompue de graveurs sur cuivre et d'orfèvres. (Voyez l'article *de Loisy*, par Charles Weiss, dans la *Biographie universelle.*)

1678. — Antoine-Sébastien de Scey, de la famille comtoise de ce nom qui peut faire « la preuve par titres d'une suite presque continuelle de générations depuis le commencement du Xe siècle. » (Dunod, *Histoire du Comté*, t. III, p. 211.)

1685. — Claude-Pierre Marchand, seigneur de la Châtelaine, près d'Arbois. (Rousset, *Dictionnaire des communes du Jura*, t. II, p. 8.)

1685. — Philippe Colin de Chaffois, écuyer, maire de Pontarlier en 1695. (Droz, *Hist. de Pontarlier*, p. 170.)

1694. — Claude-Jean-Baptiste Beuque, de Dole, docteur en

théologie et titulaire d'un prieuré en Franche-Comté, était le frère de Denis Beuque, protonotaire apostolique et recteur de l'important hôpital du Saint-Esprit de Besançon. De 1698 à 1717, le prieur Claude Beuque fut l'agent le plus actif des affaires de la confrérie de Saint-Claude. Lorsqu'il mourut à Rome, dans les premiers jours d'avril de l'année 1717, la congrégation générale décida qu'il serait célébré un service solennel pour son âme, sans préjudice des dix messes basses qui lui étaient dues en qualité d'officier défunt de la confrérie.

1698. — Pierre-Etienne Monnot, né à Orchamps-Vennes en 1658, avait sans doute fait quelque apprentissage de sculpteur sur bois quand il quitta son village pour acquérir, le 7 septembre 1676, la qualité de citoyen de Besançon : la municipalité n'exigea de lui qu'une pistole, c'est-à-dire un peu plus de seize francs (1). Il retrouva exactement cette somme, en 1682, comme salaire des dessins qu'il fournit alors pour la décoration de la chapelle de l'hôtel de ville de Besançon (2). Vers cette même époque, il alla se perfectionner à Dijon, en travaillant sous les auspices et dans l'atelier de Jean Dubois, sculpteur d'un certain mérite (3). Revenu à Besançon, en 1687, il y produisit une image de la Vierge, qui devint le prétexte de l'établissement d'une confrérie dite de Notre-Dame du Cordon bleu. « Il étoit, dit un mémoire du temps, aussi bon chrétien qu'habile ouvrier, et sa vie étoit aussi pure que ses mains étoient adroites (4). » Toutefois son instruction

(1) Registres municipaux de Besançon.

(2) A. Castan, *Les sceaux de la commune, l'hôtel de ville et le palais de justice de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 1870-71. p. 491.

(3) Ticozzi, *Dizionario*, t. II, p. 468.

(4) L'abbé Suchet, *N.-D. du Cordon bleu*, dans les *Annales franc-comtoises*, t. V, 1866, p. 161.

littéraire laissait fort à désirer : il ne parvenait que très difficilement à tracer une signature. Nous en avons la preuve sur des quittances datées du 17 juin 1687 et du 26 avril 1689 : elles sont relatives au paiement des retables qu'Etienne Monnot avait exécutés pour l'église de Pelousey, aux frais de Jeanne Auger, veuve de l'apothicaire Jacques Souquet, à qui l'hôpital Saint-Jacques de Besançon doit l'un de ses plus importants domaines[1]. Tels furent les humbles débuts d'un artiste dont l'Italie et l'Allemagne devaient bientôt se disputer les œuvres.

1710. — Nicolas Luc, fondateur de deux chapellenies dans l'église de Saint-Claude, en 1710, appartenait probablement à la famille de ce nom qui existait à Poligny et sur laquelle l'historien Chevalier a écrit un article généalogique (t. II, p. 401-402).

1718. — Joseph Briot, prêtre du diocèse de Besançon, était de Belleherbe, près de Maîche. Il entra dans les bureaux de la Daterie apostolique, c'est-à-dire de la juridiction qui expédie les provisions des bénéfices ecclésiastiques ainsi que les dispenses. La duchesse douairière de Toscane, veuve du dernier des Médicis, l'avait chargé de la gestion de ses affaires, et il avait obtenu, en 1739, la commande du prieuré de Romainmotier. Devenu préfet de la Daterie, il fit créer une paroisse dans son village natal et donna 6000 francs pour l'église que l'on y construisit en 1766 : il envoya de Rome trois tableaux pour l'ornementation de cet édifice. D'après son portrait qui existe à la cure de Belleherbe, le R. P. capucin Raphael (Louis Baille) a bien voulu faire un dessin pour la collection iconographique de la Bibliothèque de Besançon. Joseph Briot mourut à Rome,

1) Archives de l'hôpital Saint-Jacques : papiers des Souquet.

dans une maison voisine de Saint-Claude des Bourguignons, le 4 juillet 1781, âgé de quatre-vingt-douze ans (1). On lui fit de pompeuses funérailles dans l'église nationale des Comtois, et la place où il repose est marquée par une modeste épitaphe en langue latine, que lui-même sans doute avait composée. (*Documents*, n° IX.)

1721. — Claude-Simon LANCRENON, l'un des administrateurs dévoués de la confrérie de Saint-Claude, était sans doute le fils de Claude-François Lancrenon qui obtint, en 1698, pour l'église de Lods, sa patrie, un os du bras de saint Arator, accompagné d'un authentique délivré par le vicaire-général du Pape. Cet ossement se conserve encore à l'église de Lods, dans un reliquaire exécuté de nos jours aux frais de la veuve du peintre Lancrenon. (*Notice sur le peintre Lancrenon*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IX, 1874, pp. 12-13.)

1731. — Etienne-François GALOIS, originaire de Poligny, était curé de Saint-Louis des Français à Rome, en 1733. (Eug. MUNTZ, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouv. arch. de l'art franç.*, 1876, p. 379.) Il devint chanoine du chapitre métropolitain de Besançon en 1734, eut la qualité de vicaire-général de

(1) L'église de Saint-Claude étant comprise dans la circonscription paroissiale de Santa-Maria-in-Via, c'est dans le *Liber Mortuorum* de cette dernière église que se trouve l'acte de décès et d'inhumation de Joseph Briot. Le R. P. Alessio CARONI, curé de ladite paroisse, a bien voulu m'envoyer copie de cet acte qui est ainsi conçu : « Die 4 julii 1781. — Illustrissimus et reverendissimus DD. Josephus BRIOTTI, filius q. Jacobi, a Bellerbe, Bisuntinæ diœcesis, in comitatu Burgundiæ, Prior Romanmuthier, Præfectus Datariæ Apostolicæ, et ex-procurator gentis Mad. Duc. Hetruriæ, ætatis suæ nonaginta duorum circiter annorum, in domo condita, sita in Platea S. Claudii Burgundionum, omnibus consuetis Ecclesiæ sacramentis munitus, ultimisque precibus

l'archevêque entre les années 1746 et 1772, celle de vice-chancelier de l'Université de Franche-Comté à partir de 1748; il mourut en 1774. (*Almanachs de Besançon et de la Franche-Comté.*)

1761. — Joseph Aymonin, prêtre du diocèse de Besançon, était, en 1774, curé de Saint-Louis des Français à Rome; il dressa, le 28 novembre de cette année, l'acte de décès du sculpteur Pierre de l'Estache, l'auteur des quatre figures d'Evangélistes qui décorent les pendentifs de la coupole de Saint-Claude des Bourguignons. (Eug. Muntz, *Artistes employés à Saint-Louis des Français*, dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1876, p. 380.)

1766. — « Luc-François Breton (dit son élève et biographe Jean-Louis Callier) est né en Franche-Comté dans l'an 1731, de François Breton et de Catherine Obinguen, qui, après avoir changé plusieurs fois le lieu de leur établissement, vinrent de Pontarlier se fixer à Besançon, où ils moururent bientôt, laissant leur fils en bas âge, mais dont un oncle prit soin. Il paraît qu'on se borna à lui enseigner à lire et à écrire, en attendant qu'il fût assez fort pour apprendre un métier. Soit goût, soit convenance, on choisit celui de menuisier... » (*Mémoires de la Société d'agriculture du Doubs*, ans VIII et IX, p. 121.)

---

ejus anima Deo commendata, in communione S. M. E. spiritus Deo reddidit. Cujus corpus hora secunda noctis, more nobilium, ad ecclesiam S. Claudii Burgundionum translatum, in eadem, post solemnem cadaveris expositionem expletisque funeribus, die sequenti sepultum fuit. Sacramentalem ejus confessionem audivi ego infrascriptus proprius parochus, 28 junii proxime elapsi; eadem die a me ipso sacratissimo viatico refectus fuit; die vero 29 supradicti a me pariter infrascripto extrema unctione roboratus fuit, atque sub mei ipsius adsistentia eadem supradicta die animam suo reddidit Creatori. — Ita est : *fr. Alexander Ma* Assandri, *parochus S. Mariæ in Via.* »

Voici, d'après les Registres de l'Etat civil de Besançon, les actes de baptême et de décès du statuaire Luc Breton :

Paroisse de Saint-Maurice. — « Luc-François, fils du sieur François BRETON, procureur au bailliage de Besançon, et de demoiselle Catherine Obinguen, sa femme, est né le six d'octobre mil sept cent trente un, et a été baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Maurice ; il a eu pour parrain le sieur Luc Breton, avocat au parlement, et pour marraine demoiselle Marguerite-Françoise Clémençot, épouse du sieur Niçolas Garnison. (*Signé*) BRETON, M.-F. CLÉMENÇOT, L. BRETON, DALLOZ, prêtre de l'oratoire, *curé.* »

« L'an huit de la République française une et indivisible, le quatre ventose, à cinq heures du soir, par devant moi Jean-Etienne Martin, administrateur municipal de la commune de Besançon, département du Doubs, officier public chargé de constater les naissances et décès des citoyens, sont comparus les citoyens Antoine-Melchior Nodier, âgé de soixante-deux ans, commissaire du gouvernement près les tribunaux civil et criminel du département du Doubs (1), et Jean-Nicolas Dormoy, âgé de quarante-deux ans, substitut dudit commissaire, demeurant à Besançon, lesquels m'ont déclaré que le citoyen Luc-François BRETON, âgé de soixante-neuf ans, statuaire, natif de Besançon, fils de furent François Breton et de Catherine Obinguen, décédés, sans aucuns autres renseignements, est mort le jour d'hier à dix heures du soir, dans son domicile, rue des Granges, section du Capitole. D'après cette déclaration, je me suis transporté audit domicile, je me suis assuré du décès dudit citoyen Luc-François Breton, et j'en ai rédigé le présent acte, que lesdits

(1) Père du littérateur Charles Nodier.

citoyens Antoine-Melchior Nodier et Jean-Nicolas Dormoy ont signé avec moi. (*Signé*) DORMOY, NODIER, MARTIN. »

1766. — Guillaume-Antoine GRANDJACQUET, de Reugney, était né trois mois et quelques jours avant Luc Breton : ils entrèrent ensemble dans la confrérie de Saint-Claude, exécutèrent chacun une statue pour le portail de l'église de ce nom, moururent à moins d'un an de distance l'un et l'autre, le premier à Rome, le second à Besançon. Je dois à l'obligeance de M. P. Grandjacquet, maire de la commune de Reugney, l'acte de baptème suivant de son parent le sculpteur : « Guillelmus-Antonius, filius Claudii-Stephani GRANDJACQUET et Joannæ-Franciscæ Troutet, conjugum de Reugney, natus est et baptisatus die decima nona junii anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo primo : cujus susceptores fuere Guillelmus Vallet et Maria-Antonia Grandjacquet, uterque de Reugney. (*Signé*) VERTEL, *prêtre.* » De son côté, M. le curé Raffaello DE-CARIS a bien voulu m'adresser l'acte d'inhumation du même artiste, extrait du *Liber mortuorum* (fol. 23) de la paroisse de San-Lorenzo in Lucina, à Rome. Cet acte est ainsi conçu : « A di 22 febraio 1801. — Sign. Antonio GRANJAQUET, Rom., di anni 70, fil. del q. Gaspere [1], e marito della signora Girolama Girod, com., mori al Merangolo, munito di tutti i santi sac., nella communione de S. M. C , e fu in questa chiesa sepolto, assistito del Padre Flischler. »

(1) Le sculpteur Grandjacquet ayant un fils du nom de Gaspard, on a été induit ainsi, mais à tort, à l'inscrire lui-même comme fils de Gaspard.

V

CLAUSES DU TESTAMENT DE FRANÇOIS HENRY, DE MONTARLOT-LEZ-CHAMPLITTE, CONCERNANT LA FONDATION DE L'HOPITAL DES PÈLERINS DE LA FRANCHE-COMTÉ A ROME.

(1654 — 26 janvier.)

(Archives de Saint-Claude des Bourguignons : registre 37.)

« Nel nome della Santissima Trinità Padre, Figlio et Spirito-Santo, e della gloriosissima Vergine Maria, hoggi che siamo alli venti-sei di gennaro dell'anno 1654, io Francesco Arrigo, figlio del quondam Andrea, del contado di Borgogna...

» *Item,* per ragion di legato, lascio dieci luoghi di Monte Sermoneta alla chiesa di SS. Andrea et Claudio della Natione Borgognona Contea : quali detti dieci luoghi di Monte voglio et ordino che s'habbino ad impiegare, cioè li frutti, in uno ospitio per allogiare et alimentare li poveri pellegrini della sudetta Natione per tre sere, conforme all'altri hospedali di Roma, per quanto comportano li frutti di detti dieci luoghi di Monte; e quando herediteranno gl'altri luoghi di Monte, per morte di madonna Giovanna Arriga, voglio che impieghino tutti i frutti di quelli nella sudetta opera; essendosene bisogno e sia obligata mettere sopra la porta dove alloggiaranno detti pelegrini una lapide con queste parole : *Ospitio per li poveri Pellegrini Borgognoni.* Et in evento che detti Monti si estrassen, voglio che si rinvestino in effetti non vacabili. E voglio che si deputino dalla compagnia di detta Natione quattro huomini, i quali debbano amministrare detta entrata; et in caso che di questi quattri ne morisse uno, voglio che ne deputi un altro in suo luogo, e così di mano in mano; e debbiamo rendere buono e fedel conto ogn'anno di detta amministratione; e de più voglio che detti dieci luoghi di Monte stiano a multiplico per insino a tanto che si fà detto ospitio.....

» Instituisco..... herede Giovanna Arriga, mia nipote carnale, figlia del quondam Martino Arrigo, mio fratello carnale; e voglio che la sudetta Giovanna sia usufruttuaria mentre vive di tutti li luoghi di Monte che restaranno, pagati però tutti li legati da me spontaneamente fatti.....; e morta che sara detta Giovanna Arriga, mia herede, voglio et ordino che tutti li luoghi di Monte che restaranno, pagati però li legati fatti da me, vadino alla chiesa de' SS. Andrea e Claudio, ad effetto di impiegarli nel sudetto ospitio per li poveri pellegrini della sudetta Natione. »

VI

EXTRAIT DU REGISTRE DES ENTRÉES DE L'HOPITAL DES PÈLERINS DE LA FRANCHE-COMTÉ A ROME.

(1671-1676.)

(Archives de Saint-Claude des Bourguignons : registre 43.)

In nomine sanctissime et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus-Sancti. Amen. — Si comincia ad aprire l'Hospicio delli poveri Pellegrini della Borgogna Contea, questo giorno, 6 giugno, festività di S. Claudio, arcivescovo di Bisanzone, l'anno di gratia M. DC. LXXI, conforme la dispositione del fondatore Francesco Arrigo, nationale; li nomi e cognomi de' quali Pellegrini si notaranno come appresso :

Joseph Cocagne (1), Borgognone.

(1) Ce premier des pèlerins comtois hébergés à Saint-Claude de Rome était probablement originaire de Dole. En effet, dans un contrat d'échange de terrains entre l'hôpital du Saint-Esprit de Dole et les Minimes qui s'établissaient aux abords de cette ville, le 27 juillet 1635, on voit figurer comme experts : Bonaventure Cocagne, Claude Cocagne l'ancien, son frère, et Claude Cocagne le jeune, son fils, tous trois habitant le faubourg de la Bedugue-lez-Dole. (Archives de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon.) Claude-François Cocagne fut curé d'Arbois

A di 6 *di detto mese.*

1° Si è ricoglito Giacomo Joly, del luogo di Vesey, del Contado di Borgogna.

A di 30 *detto.*

2° Antonia Guyot, de Mortaud.
3° Stefano-Marco Guyot, di detto luogo.

A di 29 *lug°.*

4° Claodio Hannequin, de Gray.
5° Francesco Gigandet, de Gray.

A di 30 *detto.*

6° Claudio Gaultier, de Gray.

A di 6 *agosto.*

7° Renaldo Jaquelin, di Bisenzone.

A di 14 *detto.*

8° Claudio Gandillon, de Moiran.
9° Gio-Francesco Perrier, di detto luogo.

. . . .

1671.

D. Giovanni-Battista Vernier, sacerdote.

. . . .

1672.

Claude de la Croix, de Salins.
Claudio Bousson, de Salins (1).

---

entre les années 1699 et 1721. (Bousson de Mairet, *Annales d'Arbois*, pp. 444 et 467.)

(1) Il fonda dans l'église de Saint-Claude, en 1700, une messe hebdomadaire et perpétuelle.

Gio-Nicolo MAILLOT, del luogo de Villaufans, dioc. di Bisanzone.

. . . .

1673.

Luigi DORO, de Mons-soub-Vaudré.

. . . .

1674.

Fra Dorotheo DE MESMAY, del luogo de Mesmay.
Claudio-Francesco DE MESMAY, del luogho de Mesmay.
Pietro COULON, di Bisenzone.
PATEL, di S. Claudio, sacerdote.
Pietro MARMIER, del luogho de Frasne.
Gioanni-Batista LA GRANFAME, del luogho de Besançon (1).
Pietro SOYTEUR, de Besançon.
Claudio PARRENIN, du Russé.

. . . .

1675.

Reveran don Christofano PELISIONER, d'Arlay.
Il reveran Nicolo BOURELIER, de Besanson.
Nicolo FISALIX de Mutiautepière.
Francesco MONOT, du Planbis-dernier-Vene, e Pietro MONOT, suo filiolo.
Benedetto DUBOCLEY, de Moutier-Haute-Pierre.
Reverendo Dionisio GROSHENRI, sacerdote di Bisanzone (2).

---

(1) D'une famille qui exerçait la pharmacie à Besançon dans la première moitié du dix-septième siècle, et qui compta ultérieurement parmi ses membres des médecins et des avocats d'un certain mérite.

(2) Denis Groshenry, prêtre, chapelain de Saint-Jean-Baptiste de Besançon, fit donation à l'hôpital des mendiants de cette ville, le 16 janvier 1716, de deux vignes à Arguel, lieu dit à *Mercurot*.

Fra Berrardo BRESSAN, romito a S. Lupo nella Contea di Borgogna (1), del luogo de Mombarey.

Simon CUINET, de Saragiose (2).

Il reverendo signore Jacomo-Antonio BARBE, curato di Vaudré.

. . . .

1676.

Giacommo ALMANDET, sacerdote di Bisanzone.

. . . .

VII

LISTE DES BIENFAITEURS DE L'ÉGLISE ET DE L'HOPITAL DE SAINT-CLAUDE (3).

(1658-1744.)

1658. Jean ISABEY : legs de dix écus.

1660. Abraham BONDONA, de Gigny : sa succession qui valut à la confrérie trois maisons dans la *Via de' Pontefici*, dont une très importante, à charge de trois messes par semaine.

1662. François HENRY, de Montarlot-lez-Champlitte : dotation d'un hôpital pour les pauvres pèlerins de la Franche-Comté.

1663. Jean MIGET, de Pontarlier, docteur ès droits, chanoine de Besançon, attaché à la Cour de Rome : legs de

(1) L'ermitage de Saint Loup était sur le territoire de Refranche (canton d'Amancey).

(2) Sarrageois, village du canton de Mouthe.

(3) Cette liste, dressée d'après des documents qui malheureusement s'arrêtent à l'année 1769, a pour complément un *Catalogue* des messes fondées en l'église de Saint-Claude, que nous publions ci-après.

quatre *lieux de Mont*[1], à charge d'une messe par semaine.

1663. Etienne Sire, originaire de la région franc-comtoise qui relevait du diocèse de Langres : legs de 6000 écus, dont 1000 pour achever le maître-autel de Saint-Claude, 500 pour le meubler d'une croix et de six chandeliers d'argent, 4.500 pour fondation d'une messe quotidienne et de quatre dots annuelles en faveur des jeunes filles-comtoises de Rome.

1664. Claude et Pierre Grosrichard : donation d'un *lieu de Mont*, à charge d'une messe mensuelle.

1666. Quentin Griffon et sa femme Catherine : donation de cent écus, à charge d'une messe mensuelle.

1666. Antoine Tarpignet : legs de deux *lieux de Mont* et un quart, à charge de vingt-trois messes par an.

1667. Jean Charbonnier, de Salins[2] : legs de 25 écus à charge de deux messes par an.

1667. Jacques Marguet : don de cent écus, en 1667, et de 500 écus en 1673, à charge de cinq messes par mois, à partir de sa mort.

1668. Hyacinthe de la Sau : donation de 1800 écus, à charge d'une messe quotidienne. En 1675, il instituait la confrérie son héritière universelle.

1671. Guillaume Rougnon : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de vingt messes par an (réduites à quinze).

1672. Claude Barberot, de Chargey-lez-Port : legs de 14 1/2 *lieux de Mont*, pour fondation de deux dots annuelles

---

(1) Actions de sociétés immobilières.

(2) Il avait été le second mari d'Anne-Marie Costaguti, veuve en premières noces du marquis Gregorio Serlupi, laquelle survécut à son deuxième époux.

en faveur des jeunes filles pauvres de la colonie comtoise de Rome.

1672. Thiébaud VOISSARD, docteur ès drois, attaché à la Cour de Rome : legs d'un *lieu de Mont*, sans charge.

1673. Antoine GIROD : legs de 246 écus, à charge de 48 messes par an.

1674. Jeanne LETONDOR : donation de 200 écus, à charge de deux messes par mois, à partir de son décès.

1674. Anatoile GUYOT : don de cent écus, à charge d'une messe mensuelle depuis son décès.

1675. Claudine VERMOT, dite Groshuguenin, de Morteau, veuve de Jean Boband : legs de deux *lieux de Mont* et de 50 écus en monnaie, à charge d'une messe par chaque semaine.

1677. Georges LONGCHAMP : legs de 200 écus.

1677. Jean-Baptiste RONDON, de Salins : legs de 200 écus.

1678. Didier QUETOD, argentier comtois, et Antoinette CORNIER, sa femme : don d'un calice en argent avec sa patène.

1679. Marie GABRIEL, lorraine, veuve du franc-comtois Claude PAGOT : don d'une lampe d'argent à l'église de Saint-Claude.

1679. Hugues et Claude PETIT, frères : don de trois reliquaires, de dix candélabres et d'une croix en cuivre.

1679. ANONYME COMTOISE : legs de 400 écus.

1679. Jacques GIROD, maître d'hôtel du cardinal Cibo : legs pour fondation d'une chapellenie.

1681. Poncet D'HOUTAUD : substitution en faveur de Saint-Claude, dans le cas où ses neveux et héritiers décéderaient sans postérité.

1682. Jacques Cuinet, frère lai des Clercs réguliers de la Mère de Dieu, à *Santa-Maria-in-Campitelli :* legs de cent écus, à l'effet de célébrer des messes jusqu'à épuisement de la somme.

1682. Jean Vuiteney : legs de deux *lieux de Mont*, à charge d'une messe mensuelle et d'un service anniversaire; plus vingt écus pour une chasuble de damas blanc.

1684. Claude Marchand : legs de trois *lieux de Mont*, à charge de soixante messes basses par an.

1685. Pierre Tatu : legs de cinquante écus, dans le cas où son frère Adrien l'aurait précédé dans la tombe, à charge d'une grand'messe et de quarante messes basses.

1685. Françoise Tot : legs de deux *lieux de Mont,* à charge de quarante-cinq messes par an.

1686. Adam Clerc : legs de cent écus, à charge d'une messe mensuelle.

1687. Antoinette Vicaire : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de dix messes par an.

1687. Gabriel Vuiteney : don de vingt écus, à charge de deux messes par an pour l'âme de Nicolas Jeanroy.

1688. François Boragine : legs de cent écus pour distribuer, en une fois, dix subsides dotaux à des filles pauvres de la colonie comtoise.

1688. Claude Chapuiset : legs d'un *lieu de Mont,* à charge d'une messe mensuelle.

1688. Poncien Sabar : legs d'un *lieu de Mont*, à charge d'une messe mensuelle.

1689. Antide Caton : legs de 200 écus, à charge de deux messes par an.

1691. Agathe Hugonin : legs de deux *lieux de Mont,* à charge de quinze messes par an.

1696. Claude Michel : legs de 200 écus.

1698. Nicolas Curie : legs de quinze écus, à charge d'une messe annuelle.

1698. Etienne Movillard : legs d'un *lieu de Mont*, à charge d'en employer le revenu à faire célébrer des messes.

1700. Vincent Maupré : legs de deux *lieux de Mont,* à charge de deux messes par mois.

1700. Denis Marguet : legs de 200 ducats, à charge de vingt-cinq messes par an.

1700. Guillaume Petit : legs d'un *lieu de Mont,* à charge d'une messe mensuelle.

1700. Claude Bousson, de Salins : legs d'un *lieu de Mont*, à charge d'une messe par semaine.

1702. Jean Cantibo : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de dix messes par an.

1707. Georges Marmier : legs par substitution en faveur de Saint-Claude, à charge de deux messes par mois.

1707. Thiébaud Marmier : legs de 200 écus.

1708. Noël Millet : don d'une relique de saint André.

1708. Noël Cucet : legs d'un *lieu de Mont*, à charge de six messes par an.

1709. Etienne Guillemin : legs de 150 écus.

1710. Nicolas Luc : fondation testamentaire de deux chapellenies dans l'église de Saint-Claude.

1711. Jeanne Fuchard : legs d'un *lieu de Mont*, valant 116 écus, et d'un lit pour l'hôpital, à charge d'une messe mensuelle.

1712. François Logre : héritage comprenant, entre autres valeurs, une chambre sur le flanc de l'église de Saint-Jérôme des Esclavons, immeuble vendu en 1713 par la confrérie.

1712. Sébastien Pelletier : legs de 250 écus, à charge de célébration de messes.

1715. Elena-Francesca Piazza : legs de plusieurs *lieux de Mont* en faveur d'une église : son mari, Nicolas Clerc, qui en a l'usufruit, les destine à Saint-Claude, à charge de trois messes par semaine; il meurt le 21 octobre 1722.

1715. Claude Longchamp : fondation d'une chapellenie à Saint-Claude, avec don des objets pour la desservir.

1717. Claude Beuque, de Dole, prieur : legs d'un *lieu de Mont,* à charge d'une messe mensuelle.

1725. Poncet Caseau, de Pontarlier : legs de quatre *lieux de Mont*, à charge d'en employer les revenus à célébrer des messes.

1737. François Guyot : legs de plusieurs *lieux de Mont*, à charge : 1° de quinze messes par an pour lui et pour Simone Jeannin; 2° de quinze messes pour Claude Guyot; 3° d'une messe mensuelle pour Claudine Guyot.

1744. Catherine Buffi : legs de trois *lieux de Mont*, à charge de messes mensuelles.

VIII

CATALOGUE DES MESSES FONDÉES EN L'ÉGLISE DE SAINT-CLAUDE, DRESSÉ AU XVIII[e] SIÈCLE ET CONSERVÉ DANS LA SACRISTIE DE CETTE ÉGLISE (1).

(1660-1798.)

SINGULIS DIEBUS.

Hyacinto de LASSAU, Nicolao BUSSI atque Anna GABOTTO, suisque majoribus (2).
Stephano SIRI, suis (3).
Claudio LANCIANI, suis (4).
N° 392.

SINGULIS HEBDOMADIS.

Joanne MIGET (5).
Scipione MURATORI (6).
Abrahamo BONDONATO (7).

---

(1) Ce *Catalogue* m'a été communiqué par un effet de la gracieuse obligeance de la Congrégation polonaise qui dessert l'église de Saint-Claude des Bourguignons. Presque tous les noms qui se trouvent dans ce document ont été accommodés à l'italienne. Pour retrouver leur physionomie natale, c'est-à-dire leur formule comtoise, il suffira, au moyen de la concordance des dates, de se reporter aux indications correspondantes de la *Liste* que j'ai dressée des bienfaiteurs de Saint-Claude. Toutefois le *Catalogue* contient quelques noms de plus que la *Liste*, car les documents qui ont servi à composer celle-ci s'arrêtent à l'année 1769; c'est ce motif qui m'a décidé à publier le *Catalogue*, malgré son incorrection.

(2) 1668.

(3) 1663.

(4) 1715.

(5) 1663.

(6) La desserte de cette fondation fut imposée à la confrérie de Saint-Claude, lors du contrat d'acquisition de l'oratoire cédé par les Bernardins réformés de la province de Piémont.

(7) 1660.

Claudia VERMOT (1).
Claudio BUSSON, suisque (2).
Helæna-Francesca PIAZZIA, suisque (3).
N° 432.

SINGULIS MENSIBUS.

Jacobo MARGUET (4).
Eodem.
Claudio ac Petro GROSTIGNARD, suaque (5).
Anatolio ac Petro GAYOT, suisque (6).
Joanne LETONDE, suisque (7).
Concepto DOUTAUA (8).
Pontiano SABAR (9).
Joanne WIETTENEY, suisque (10).
Quintino GRIFFONI ac Catharina uxore sua (11).
Claudio CEPUSETTI (12).
Vincentio MAUPII (13).
Guillelmo POLET (14).
Georgio MARMIER (15).
Abrahamo BONDONATO (16).

---

(1) 1675.
(2) 1700.
(3) 1715.
(4) 1667.
(5) 1664.
(6) 1674.
(7) 1674.
(8) 1681.
(9) 1688.
(10) 1682.
(11) 1666.
(12) 1688.
(13) 1700.
(14) 1700.
(15) 1707.
(16) 1660.

Agatha UGONIN (1).
Adamo CLARÉ (2).
Joanna FUCHARD (3).
Claudio-Joanne-Baptista BAUGUVÉ, suis (4).
Claudio-Stephano SERRET, suaque mente.
Catharina BAFFI, suaque mente (5).
Joanne BOUDO, suaque mente.
Carolo-Andrea MILIZIA (6).
Josepho BRIOTTI (7).
Jacobo LANCÉ, suisque.
Petro-Stephano MONOT, suaque uxore ac mente (8).
N° 243.

MISSÆ PRIVATÆ ANNUÆ.

Nicolao JEANROIS (9).
Nicolao CURIET (10).
Sebastiano PELLETIER (11).
Claudio-Simone LANCRENON (12).
Joanne-Petro BRIOTTI, suisque.
Anatholio BOLARD.
N° 28.

---

(1) 1691.
(2) 1686.
(3) 1711.
(4) 1717.
(5) 1744.
(6) C'est le nom d'un prêtre, originaire d'Oria, en Italie, qui mourut à Rome en 1738 et fut inhumé dans l'église de Saint-Claude.
(7) 1781.
(8) 1733.
(9) 1687.
(10) 1698.
(11) 1712.
(12) 1756.

MISSÆ ANNUÆ *ad libitum.*

Antonio TORPIGNETTI (1).
Joanne CHARBONIER (2).
Guillelmo ROGNON (3).
Claudio BARBAROT (4).
Dionisio MARCHETTI (5).
Claudio MARCHAND, suaque mente (6).
Francesca TOT (7).
Antonia VICARIA (8).
Agatha UGONIN (9).
Anzideo CANTON (10).
Stephano MOVILARD (11).
Francesco LOGRE (12).
Antonio GIRO (13).
Natale CUCET (14).
Claudia GUJO (15).
Pontio CASSIO (16).
Benefica anonima (17).
Gabrieli VITTERIÉ, suisque (18).

---

(1) 1666.
(2) 1667.
(3) 1671.
(4) 1687.
(5) 1700.
(6) 1684.
(7) 1685.
(8) 1687.
(9) 1691.
(10) 1689.
(11) 1698.
(12) 1712.
(13) 1673.
(14) 1708.
(15) 1737.
(16) 1725.
(17) 1679.
(18) 1687.

Simona GIANNINI (1).
Francesco GUJO, suaque mente (2).
Claudio GUJO, suaque mente (3).
Janne CANTIBO (4).
N° 289.

MISSÆ ANNUÆ CANTATÆ.

Francesco LOGRE (5).
Joanne WITTENEY, suisque (6).
Petro-Stephano MONOT, suaque uxore ac mente (7).
Sebastiano PELLETIER (8).
Josepho BARBAUD, suaque mente.
N° 3.

COMPENDIUM GENERALE.

Singulis diebus..................	392
— hebdomadis.............	432
— mensibus................	243
Privatæ annuæ..................	28
Annuæ *ad libitum*................	289
Cantatæ........................	3
	1387
Sull' avanzo delle rendite.........	16
	N° 1403

(1) 1737.
(2) 1737.
(3) 1737.
4) 1702.
(5) 1712.
(6) 1682.
7) 1733.
8) 1712

IX

ÉPITAPHES DE L'ÉGLISE DE SAINT-CLAUDE, ANTÉRIEURES AU XIX[e] SIÈCLE

Extraites des *Iscrizioni delle chiese di Roma*, da Vincenzo Forcella, t. III, pp. 187-188.

(1733-1781.)

Epitaphe du sculpteur Pierre-Etienne Monnot.

MEMORIÆ
PETRI . STEPHANI . MONNOT
ORCAMPTENVENNIS
EX . BURGUNDIÆ . COMITATU . DOMO . BISANTIO
ARCHITECTI . SUI . ÆVI . INSIGNIS
SCULPTORIS . CÆLATIS . AFFABRE . OPERIBUS
MEMORABILIS
VIRI . DE . SUIS . ET . CIVIBUS . BENE . MERENTIS
QUI
VIXIT . ANNIS . LXXV
FRUGI . COMIS . MORUM . INTEGER
DECESSIT . PRID . NON . SEXT . A . MDCCXXXIII
COMMUNI . MŒRORE
NICOLAUS . ET . IOSEPH . MŒSTISSIMI
LOCO . LIBENTER . A . NATIONE . DATO
POSUERUNT
PATRI . PIENTISSIMO

Dalle en marbre, dans le principal compartiment de la rosace centrale du pavé de l'église de Saint-Claude.

Epitaphe de l'abbé Charles-André Milizia, *d'Oria (Italie).*

CAROLVS ANDREAS
MILITIA VRITANVS
PRESBITER . VIR . PROBVS
ET MORVM SVAVITATE
AMICIS
ACCEPTISSIMVS

VIXIT . A . LXIII . M . XI.
OBIIT VIII IDVS DECEMBR.
A . D . MDCCXXXVII

Dalle en marbre, près du grand autel, à droite, dans le pavé de l'église de Saint-Claude.

Epitaphe de Joseph Briot, *préfet de la Daterie apostolique.*

D . O . M .

CUJUS RECLUDUNTUR
ISTHIC OSSA
JOSEPHI BRIOTTI
ANIMAM FRATER
PRECIBUS ADJUVA
OBIIT
QUARTO NONAS JULII
MDCCLXXXI

Dalle en marbre, dans la rosace centrale du pavé de l'église de Saint-Claude, à gauche en regardant le maître-autel.

X

Epitaphe de l'éditeur d'estampes Antoine Lafrère, *d'Orgelet, et de Claude* Duchet, *son neveu et successeur.*

(1577-1585.)

D O M

ANTONIO LANFR*ER*IO BVRGVND*O*
ORGELETTO OPPIDO AGRI BISVNTI*NI*
ORTO VIRO PIETATE I*n* D*e*VM INTEGRI*TATE*
ET FIDE ERGA HOMINES . INGENIO . AC
FORTVNIS ORNA*TO AD* IMITAN*DA*
ILLVSTRAND*A AC PROPA*GAND*A*
ANTIQUITATIS *RERVMQ . ALI*ARVM . VR*BE*
ET ORBE INSIGNI*V MONV*MENTA N*ATO*
EADEMQ *TABVLIS AENEIS* CVDEN*DA*

INCOMPARABILI EX HAC LVCE SVBTRACTO
ANNO . D . MDLXXVII XIII KAL . AVGVS
ET STEPHANO DVCHETTO EIVS PRONEPOTI
VITA FVNCTO
ANNO MDLXXXIII
ET CLAVDIO . DVCHETTO EIVSDEM
ANTONII NEPOTI ARTE ET VIRTVTE
PATRVI AEMVLO ET AEQVALI EVASVRO
MORTE IMMATVRA PRÆVENTO .
ANNO MDLXXXV NONIS DECEMBRIS
MARGARITA . CLAVDII . DVCHETTI
CONIVX . PRÆGNANS . RELICTA . ET
IACOBVS GVERARD MARGARITÆ
FRATRER . FVTVRÆ . SOBOLIS . TVTOR
EX TESTAMENTO . INSTITVTVS
MOESTISSIMI . NON . SINE . LACRYMIS
BENEMERENTIBVS . PP .
ANNO SALVTIS . M . D . LXXXVI

Dalle de marbre, dans le pavé de la nef de droite de Saint-Louis des Français, tout près de la porte de la sacristie. Cette épitaphe, très détériorée, a été transcrite, à l'aide d'une ancienne copie, et publiée par M. Vincenzo Forcella, dans le t. III (p. 26) de ses *Iscrizioni delle chiese di Roma*.

XI

TRADITIONS CONCERNANT LES FRANC-COMTOIS RÉFUGIÉS A ROME.

« Les chroniques bisontines rapportent que certain *Bousbot* (c'est-à-dire un habitant du quartier situé sur la rive droite du Doubs, un *Trasteverino*, dans l'espèce) étant venu à Rome, à l'occasion du jubilé, se trouvait à l'hospice de *Saint-Claude*, lorsque le Saint-Père vint servir à table, par humilité, les pèlerins qui s'y étaient réunis. Le Pontife, dans sa pieuse tournée, s'arrête près du *Bousbot*, met quelque chose dans son assiette, puis lui frappant amicalement sur l'épaule :

« *Magnate, magnate* (dit-il), *signor Borgognone* (1). » Sur quoi le digne citoyen d'Arènes ou de Battant, se retournant vers son auguste interlocuteur, et soulevant à demi son bonnet, d'un air souriant et charmé de tant d'affabilité : « *Hé, hé, grand machi! vous ète bin bon; i mainget prou, monsieu lou Pape* (2). » Quiconque a vu le jour sur les bords du Doubs admettra, sans hésiter, cette anecdote, qu'il trouvera parfaitement caractéristique de nos vieilles mœurs locales et qui se voit imprimée je pense, aujourd'hui, pour la première fois. » (Th. Belamy, *Rome, nouveaux souvenirs ;* Paris, 1860, t. I, pp. 139-140.)

« Le cardinal Cobrissa. Un particulier, nommé Aubry, était allé à Rome, et était parvenu à entrer au service d'un cardinal. Le bruit étant venu au pays qu'il y faisait bien ses affaires, deux ou trois de ses compatriotes, très liés avec lui, pensèrent qu'avec son aide ils pourraient marcher sur ses traces. Les voilà partis pour la capitale du monde chrétien, à pied et rigoureusement vêtus du costume national. Ils arrivent, mais ils ne connaissent point l'adresse d'Aubry; précaution inutile, selon eux : un cardinal est un personnage facile à trouver, et d'ailleurs Aubry devait être parfaitement connu à Rome. Aussi, aux premières personnes qu'ils rencontrent, ils demandent : « Où reste le cardinal *Cobrissa* (qu'Aubry sert (3))? » Les individus interrogés ouvrent de grands yeux; on s'assemble autour d'eux, et un des assistants, qui savait le français, leur demande qui ils sont et d'où ils viennent. A cette question, ils lèvent fièrement la tête et répondent tous à la fois : « Nos tsins (4) d'Arbois, d'Arbois même! » Là s'arrête l'histoire; on ne sait pas s'ils retrou-

(1) Mangez, mangez, monsieur le Bourguignon.

(2) Hé, hé, grand merci! vous êtes bien bon, je mange assez monsieur le Pape.

(3) *Sert* se dit *sa* dans les patois jurassiens.

(4) Nous sommes.

vèrent Aubry, ou s'ils revinrent à Arbois aussi avancés qu'à leur départ. » (Bousson de Mairet, *Annales de la ville d'Arbois*, 1856, p. 55.)

XII

LUC BRETON COURONNÉ AU CAPITOLE.

Le succès remporté à Rome par Luc Breton, en 1758, est ainsi relaté dans les *Feuilles hebdomadaires de la Franche-Comté* (numéro du lundi 23 décembre 1782) :

« M. Breton remporta le premier prix de sculpture proposé par l'Académie d'émulation que Clément XI avoit établie pour la peinture, pour la sculpture et pour l'architecture, et que Benoît XIV venoit de restaurer.

» C'est dans la grande salle du Capitole que se fait cette distribution avec le plus grand appareil (1). Le protecteur de l'Académie, un grand nombre de cardinaux, les ambassadeurs des différentes cours, les académiciens des Arcades et les professeurs des diverses académies sont présents. On prononce un discours, tant à la gloire des fondateurs et du protecteur, que sur l'utilité des arts admis au concours. Les aca-

(1) Dans une lettre en date du 22 juillet 1750, Jean-François de Troy parlait ainsi de la cérémonie qui se faisait au Capitole pour la distribution des prix proposés par l'Académie de Saint-Luc : « La fonction que l'on fait pour délivrer les prix aux jeunes écoliers qui les ont mérités est fort auguste. Le pape fait choix du meilleur orateur pour faire un grand discours à l'honneur des trois beaux-arts. Les meilleurs poètes de l'Académie de l'Arcadie (c'est ainsi qu'elle se nomme) sont invités pour y réciter des pièces de vers, à l'honneur des élèves qui ont remporté les prix. M. Vanloo, qui a eu cet avantage en son temps, et avec tant d'honneur, pourra, Monsieur, vous faire un détail mieux circonstancié. Cette cérémonie se fait dans une grande salle bien parée, au Capitole, où il y a des places marquées tout autour pour la noblesse. Ce sont les cardinaux qui délivrent les prix aux jeunes gens qui les ont mérités; cela est précédé d'une grande musique. » (Lecoy de la Marche, *L'Académie de France à Rome*, 7e article : *Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, t. II, 1869, pp. 363-364).

démiciens des Arcades récitent des sonnets et des vers italiens ou latins qu'ils ont composés sur le même sujet. Dans la relation imprimée de la distribution de 1758, on lit en titre, page 141 : Premiati nella I classe dalle sculptura (*Prix de la première classe de la sculpture*). -- Primo premio, Luca Berton da Bisansone (*Premier prix, Luc Breton, de Besançon*). Le sujet de ce prix avoit été d'exprimer l'action intrépide de L. Metellus, grand pontife, sauvant le *Palladium* de l'incendie qui consumoit le temple de Vesta, l'embarras des Vestales pour défendre des flammes ce dépôt précieux confié à leur garde, et la consternation du peuple qui, étant accouru, regardoit comme certaine la perte du monument sacré d'où dépendoit la fortune et la conservation de Rome. Pour s'assurer du talent de chaque concurrent, on lui avoit encore donné à exécuter, dans l'espace de deux heures et sans sortir de la salle, un sujet d'histoire. Celui que M. Breton eut à rendre fut de représenter l'archange Raphaël ordonnant à Tobie, avec lequel il voyageoit, de pêcher un poisson dont il tireroit le fiel pour guérir les yeux de son père, qui étoit aveugle.

» Nous observerons que la même relation annonce que le troisième prix de la seconde classe d'architecture avoit été déféré à François de Mesmay, de Dole, dans le comté de Bourgogne. Les talents de cet artiste le firent ensuite appeler à Madrid, où il est mort il y a deux ans. »

Les indications qui précèdent sont extraites d'une relation originale imprimée sous ce titre :

Delle lodi delle Belle Arti : orazione e componimenti poetici detti in Campidoglio in occasione della festa del concorso celebrata dall' insigne Accademia del disegno di S. Luca, essendo principe di essa il signor Placido Costanzi : *l' anno M DCC LVIII : alla Santità di N. Signore Clemente XIII.* In Roma, M DCC LVIII, appresso Niccolò e Marco Pagliarini, provisori di libri di Sua Santità, con licenza de' superiori. — In-4, xvi-110 pages.

La bibliothèque de la ville de Besançon (Sc. et A., n° 2269)

possède l'exemplaire de ce livret que Luc Breton avait rapporté de Rome et sur le titre duquel on lit de sa main l'annotation suivante : « Donné par l'Académie de St-Luc, avec le premier prix de la sculture, dans la grande salle du Capitolle à Rome, le 18 septembre l'an 1758, à Luc BRETON, de Besançon. »

XIII

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ACTUELLES DE L'ÉTABLISSEMENT DE SAINT-CLAUDE DES BOURGUIGNONS.

(1880.)

RECETTES.

1. Loyer de la maison Via del Pozzetto.......	14.038	»
2. — Via del Mortaro.......	2.370	»
3. — Via dei Pontefici......	15.480	»
4. Cens dû par le sieur Pagnoncelli..........	21	50
5. Consolidé italien........................	1.315	85
	33.225	35

DÉPENSES.

1. Impôts, savoir : Contributions foncières....	7.225	37
— id. des eaux....	354	25
— Richesse mobilière........	836	53
— Mainmorte...............	86	60
2. Messes fondées nº 989..................	1.303	»
3. Dots fondées...........................	227	66
4. Frais de réparation des immeubles, environ	3.000	»
5. Pension viagère à l'ancien recteur de l'église de Saint-Claude......................	645	»
6. Intérêts sur la somme de 100.000 empruntée à la Caisse d'épargne de Rome pour		
A reporter.....	13.678	41

Report.....	13.678	41
reconstruire la maison Via dei Pontefici.	5.000	»
Excédant de recettes (1)..................	14.546	94
	33.225	35

(1) L'excédant des recettes sert à amortir la dette à la Caisse d'épargne, à contribuer aux frais d'administration et à distribuer des secours aux Français pauvres.

Le service de l'église de Saint-Claude ayant été confié anx soins des religieux polonais appartenant aux diocèses français, les frais de culte et de traitements ont sensiblement diminué, ce qui a permis d'augmenter le nombre des secours.

TABLE DES MATIÈRES

NOTICE.

DOCUMENTS.


FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS